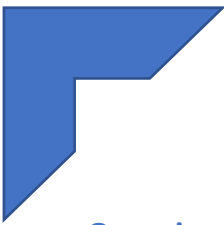


Corpus législatif sur les politiques de lutte contre la pollution plastique

Circulearth

ANNEXE 4 : DÉTAIL DU
BAROMÈTRE PAR PAYS





Organisme commanditaire de l'étude

Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

235, boulevard Saint Germain,

75007 Paris, France

Représentée par Mme Amélia Lakrafi, Déléguée générale

Le corpus a été élaboré avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique et l'Institut de la Francophonie pour le développement Durable (IFDD).

Consultants

Axel Darut

Axel Darut est consultant indépendant (Circulearth) et expert en politiques publiques d'économie circulaire, fort de dix années d'expérience dans les affaires européennes et internationales. Il a précédemment occupé des fonctions de direction, notamment comme responsable des affaires internationales d'un éco-organisme français et responsable des affaires publiques au sein d'une organisation philanthropique environnementale. Spécialisé dans l'analyse réglementaire et l'accompagnement stratégique, il collabore régulièrement avec des instances politiques internationales pour façonner les modèles de circularité et de Responsabilité Élargie des Producteurs. En parallèle, il enseigne dans des institutions de premier plan (Mines ParisTech, Sciences Po Strasbourg) et contribue au Conseil international pour l'économie circulaire. Axel est titulaire d'un Master en droit et régulation des marchés (Université Paris Dauphine) et d'un Master en droit européen (Collège d'Europe).

Courriel : axel.darut@circulearth.com

Manon Assier

Manon Assier est consultante indépendante et experte en politiques de circularité et en droit de l'environnement, spécialisée dans l'élaboration des politiques publiques européennes et internationales. Elle dispose d'une expertise pointue des cadres réglementaires de la Responsabilité Élargie des Producteurs, ciblant particulièrement les secteurs stratégiques des plastiques, emballages et du textile. Elle accompagne les acteurs publics et privés dans le décryptage des réglementations, la production d'analyses stratégiques et la structuration de leurs démarches de conformité. En parallèle, elle conçoit des programmes de formation sur les enjeux de transition et assure une veille législative rigoureuse des dynamiques nationales et européennes. Manon est titulaire d'un Master en droit européen et international de l'environnement.

Courriel : manon.assier@circulearth.com

Durée de la mission

Décembre 2024 à juin 2026 : 20 mois

Lieu de mission

A distance

Avertissement

Les opinions exprimées dans cette étude sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ou de ses membres.





ANNEXE 4 : DETAIL DU BAROMETRE PAR PAYS

Crédits : Nareeta Martin

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 4 : DETAIL DU BAROMETRE PAR PAYS.....	6
ALBANIE.....	6
KOSOVO.....	7
MONTENEGRO	8
FRANCE.....	9
GRECE	10
HONGRIE.....	12
LETONIE	14
LITUANIE	15
POLOGNE	16
REPUBLIQUE TCHEQUE	17
ROUMANIE	18
LAOS	19
CAMBODGE	20
VIETNAM.....	21
PONDICHERY (INDE)	22
NOUVELLE-CALÉDONIE.....	23
SEYCHELLES.....	24
MAURICE	25
CAP-VERT.....	26
MADAGASCAR.....	27
POLYNÉSIE FRANÇAISE	28
BELGIQUE.....	29
WALLONIE (BELGIQUE)	31
REGION DE BRUXELLES CAPITALE (BELGIQUE).....	32
CATALOGNE (ESPAGNE).....	33
SUISSE	34
CANTON DU JURA (SUISSE).....	36
CANTON DE VAUD (SUISSE).....	37
CANADA.....	38
ONTARIO.....	40
QUEBEC.....	41
AOSTE (ITALIE)	42
MEXIQUE	43

BENIN.....	44
CAMEROUN	45
REPUBLIQUE DU CONGO.....	47
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)	48
COTE D’IVOIRE	49
EGYPTE	50
MAROC.....	52
SENEGAL	54
TOGO	55
TUNISIE.....	57
RWANDA.....	58

Annexe 4 : Détail du baromètre par pays

Albanie

Score total : 41/ 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,810 (2023) Material footprint capital : 10,36 tonnes/par habitant (2024)	7 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Dans le cadre de son statut de pays candidat à l'Union européenne, l'Albanie poursuit l'alignement progressif de sa législation environnementale sur l'acquis européen. Plusieurs initiatives ont été engagées ces dernières années (création d'une direction dédiée à l'économie circulaire, révision de la stratégie nationale de gestion des déchets, mesures sur les sacs plastiques et cadres pour la responsabilité élargie des producteurs). En octobre 2025, une nouvelle loi sur la gestion intégrée des déchets a été adoptée afin de renforcer le cadre national, introduire les principes de l'économie circulaire et structurer la gouvernance du secteur. Malgré ces avancées, certains textes européens majeurs, notamment la directive sur les plastiques à usage unique, restent encore à transposer. En outre, l'effectivité de ces textes reste limitée par des lacunes structurelles. L'absence de système de reporting numérique centralisé et la couverture incomplète des données (39 municipalités sur 61) entravent le suivi, tout comme la faiblesse des infrastructures : bien que 89,2 % de la population soit desservie, le taux de recyclage stagne à 18,81 % et 76,49 % des déchets finissent encore en décharge. Ces défis, aggravés par un manque de capacité technique au niveau local, compliquent la mise en œuvre effective des normes et la transposition de directives clés comme celle sur les plastiques à usage unique. (Beyond Plastic Med).	4 points (engagement émergent)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 3 juin 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 24kg/habitant • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 57,71% • 3,4 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 0,9 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3,75 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Importante façade maritime (Méditerranée, l'une des mers les plus polluées) ; nombreuses rivières • Hausse du tourisme (+82% d'arrivées de touristes en 2024 par rapport à 2019 - Banque mondiale) • Manque d'infrastructures de gestion des déchets ; absence de collecte séparée (80,2 % de la quantité totale de déchets municipaux ont été mis en décharge en 2020 (GIZ) ; plus de 90 % des déchets plastiques s'échouant sur les côtes croates proviendraient d'Europe du Sud, notamment d'Albanie (Albania Visit))	4 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Manque de données publiques, même via la plateforme de l'Assemblée de la République d'Albanie (en construction) → <i>partie non évaluée</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	Peu de diversité, mais difficulté d'accès à de la donnée : • Amendements dans le cadre des processus législatifs • Coalition avec la société civile • Vote sur les lois et large consensus - par ex. vote de la loi de 2022 sur les plastiques à usage unique : 80 voix pour, 26 contre et 2 abstentions → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3 points	<i>7,5 (contre 15 points)</i>
	Nature des actions	• Approbation de loi • Opposition contre l'import de déchets en Albanie (alliance société civil et certains parlementaires) qui s'est néanmoins résulté en l'adoption de la loi → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	2 points (symbolique)	<i>7,5 (contre 15 points)</i>
	Caractère transversal et collectif	Il semble qu'il n'existe pas de traces de commissions parlementaires spécifiques au plastique ni de parlementaires individuels portant un mandat identifié sur ce sujet, les dossiers semblent davantage pilotés depuis le ministère de l'Environnement que portés par des élus en propre.	3 points	10 points
Total			26,75/65 points soit 41/100	65 points (au lieu de 100 points)

Kosovo

Score total : 41 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,741 (2016 - pas de données plus récentes) Material footprint capital : <i>pas de données donc critère non évalué</i> (plusieurs pays de l'UE ne reconnaissent pas l'existence du Kosovo, ni les Nations Unies)	3 points	<i>Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)</i>
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Plusieurs dynamiques en matière d'économie circulaire ont été lancées et de gestion des déchets depuis 2020 (EEA) : Stratégie pour la gestion des déchets 2021-2030 : Plan d'action national pour les plastiques à usage unique en 2024 ; mise en place un système de consigne en 2025 ; mise en œuvre de la REP.	4 points	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 27 février 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 23 kg/hab - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 84,01% 0 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3,75 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	- Pas de littoral ; plusieurs rivières - Tourisme	5 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Contexte politique complexe - 3ème élections législatives en 1 an. Difficulté d'accès aux données en ligne → <i>non évalué</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	Difficulté d'accès aux données en ligne → <i>non évalué</i> Amendements et votes	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Nature des actions	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → non évalué</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Il semble qu'il n'existe pas de traces de commissions parlementaires spécifiques au plastique ni de parlementaires individuels portant un mandat identifié sur ce sujet, les dossiers semblent davantage pilotés depuis le ministère de l'Environnement que portés par des élus en propre.	1 point	<i>Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)</i>
Total	<i>La base de calcul étant plus réduite, la marge d'erreur est plus élevée.</i>		16,75/40 points soit 41/100	40 points (au lieu de 100 points)

Monténégro

Score total : 40 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,849 (2019 - pas de données plus récentes) Material footprint capital : pas de données → <i>pas de données donc critère non évalué</i>	4 points	<i>Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)</i>
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le Monténégro (non membre de l'UE mais en processus d'adhésion) reste partiellement aligné sur l'acquis de l'UE en matière de gestion des déchets (ex. directive SUP adoptée, mise en œuvre de la REP), mais de nombreux efforts sont réalisés ces dernières années. Malgré des efforts de planification stratégique, des investissements importants restent nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie nationale jusqu'en 2030. Une révision de la loi sur les déchets est en cours et un nouveau plan national doit encore être élaboré après l'expiration de celui couvrant la période 2015-2020. La gestion des décharges illégales et l'amélioration des infrastructures de collecte séparée et de recyclage demeurent des défis majeurs, bien que certaines campagnes de sensibilisation aient été menées.	7 points (engagement réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 9 mars 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 64 kg/hab - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 81,15% 2,3 % des déchets plastiques sont exportés (moyen) ; 1,1 % des déchets plastiques sont importés (faible)	1,25 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	- Littoral ; plusieurs rivières - Tourisme - Les Balkans occidentaux côtiers sont les pays qui font le plus fuir de plastique dans la mer méditerranée	4 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → non évalué</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> - Amendements et votes sur les législations en discussions - Organisations de conférences (ex. réunion organisé par le Parti des Verts sur les enjeux de pollution plastique) - Lancement de projet pilote : par ex. à l'occasion de la Journée de l'écologie (20 septembre 2025), le Parlement du Monténégro a lancé un projet pilote visant à encourager la participation citoyenne à la protection de l'environnement, consistant à collecter des déchets plastiques qui seront recyclés et transformés en équipements pour l'espace public grâce à la technologie d'impression 3D, dans le cadre d'initiatives et de débats organisés dans plusieurs villes du pays.	2 points	<i>Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)</i>
	Nature des actions	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → non évalué</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficulté d'accès aux données en ligne → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Il semble qu'il n'existe pas de traces de commissions parlementaires spécifiques au plastique ni de parlementaires individuels portant un mandat identifié sur ce sujet, les dossiers semblent davantage pilotés depuis le ministère de l'Environnement que portés par des élus en propre. Néanmoins, le parti des Verts semble plus impliqué sur ces sujets.	1 point	<i>Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)</i>
Total			19,25/47,5 points soit 40/100	47,5 points (au lieu de 100 points)

France

Score total : 71 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,920 (2023) Material footprint capital : 17,953 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La France est l'un des pays les plus avancés sur la pollution plastique, avec un cadre législatif solide (ex. REP emballages depuis 30 ans, réglementation sur les plastiques à usage unique) et de nombreuses initiatives concrètes. Néanmoins, les taux de collecte et de recyclage des plastiques restent insuffisants, et des infrastructures industrielles limitées, des contrôles et financements insuffisants, ainsi qu'une consommation et production de plastique élevée, freinent encore la transition vers une économie circulaire pleinement efficace.	10 points (moteur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 10 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 62 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,61% • 8,6 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 3,8 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	5 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Façade littoral multiple ; plusieurs rivières • Tourisme très important	4 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Nombreuses initiatives et variées : plus de 5	15 points	20 points
	Diversité des outils	L'implication des parlementaires peut être évaluée sur plusieurs outils : • Propositions de lois (ex. Proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile ; Proposition de loi visant à l'interdiction des micro-emballages plastiques destinés à contenir des liquides) • Interpellations • Questions écrites/orales (ex. à l'Assemblée nationale sur l'interdiction des plastiques à usage unique et réduction de la production ; au Sénat sur les actions menées par le Gouvernement pour lutter contre la pollution plastique et les impacts sur la santé) • Rapports (ex. rapport sur la pollution plastique ; rapport sur le Traité plastique)	12 points	15 points
	Nature des actions	Les actions sont variées et plusieurs ont abouti à des avancées législatives : • Par ex. la proposition de loi sur les PFAS a été adoptée et s'appliquera aux produits textiles.	10 points (concrète)	15 points
	Caractère transversal et collectif	• Coalition interparlementaire pour mettre fin à la pollution plastique : plusieurs parlementaires français en sont membres • Initiatives portées par des parlementaires des deux chambres (Assemblée nationale et Sénat) et transpartisan • Travaux transpartisans	6 points	10 points
Total			71 points	100 points

Score total : 43 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,908 (2023) Material footprint capital : 14,831 (2024)	8 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La Grèce figure parmi les pays les moins performants de l'Union européenne en matière de gestion des déchets municipaux, avec plus de 80 % des déchets encore envoyés en décharge et un taux de recyclage inférieur à 20 % (WWF-Grèce). Bien que le pays ait transposé plusieurs dispositions européennes, notamment la directive sur les plastiques à usage unique, leur application reste limitée et ces produits demeurent largement utilisés, notamment dans les zones touristiques (Surfrider). Depuis les années 2020, la Grèce affiche néanmoins une volonté de renforcer la lutte contre la pollution plastique, avec des objectifs ambitieux et des réformes envisagées (recycler 70% des emballages plastiques, collecte sélective en plusieurs flux, taxe sur la mise en décharge, détourner 74 % des déchets de la mise en décharge d'ici 2020). Toutefois, leur mise en œuvre reste freinée par des capacités municipales limitées, des infrastructures insuffisantes et des résistances de certains acteurs, et le Plan national de gestion des déchets (2020, révisé en 2023) prévoit encore le recours accru à l'incinération comme principal mode de traitement des déchets municipaux.	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 1er août 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 80 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 41,40% • 7,6 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 5,9 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	2,5 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Façade littoral multiple ; plusieurs rivières • Tourisme très important	4 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Les difficultés d'accès aux données publiques peuvent limiter une évaluation exhaustive du nombre d'initiatives portées ; il apparaît néanmoins que certains parlementaires semblent impliqués sur ces enjeux. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Nombre d'initiatives modérées mais existantes : 3-4 initiatives.	3 points	<i>Évalué sur 10 points (au lieu de 20 points)</i>
	Diversité des outils	Les difficultés d'accès aux données publiques peuvent limiter une évaluation exhaustive de la diversité des outils mobilisés → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Il apparaît néanmoins que certains parlementaires semblent impliqués sur ces enjeux. • Vote de loi : ex. sur la transposition de la directive SUP dans le droit national (loi 4736/2020) • Question posée aux ministres de l'Environnement et de l'Énergie et de la Navigation et de la Politique insulaire : par ex. sur la pollution et danger pour la navigation dus aux installations piscicoles abandonnées (entraînant pollution plastique) • Interpellations d'un parlementaire grecque au Parlement européen sur la performance de la Grèce en matière de gestion des déchets ; sur la pollution marine dans certaines zones grecques	3 points	<i>Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)</i>
	Nature des actions	Les difficultés d'accès aux données publiques peuvent limiter une évaluation exhaustive de la nature des actions et leur portée. Il semble néanmoins que les initiatives soient davantage portées par le gouvernement ou à une échelle plus européenne. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	2 points	<i>Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)</i>
	Caractère transversal et collectif	Assez limité : • Sensibilisation des enjeux grecs à une échelle européenne (ex. interpellations de eurodéputés grec). • Commission compétente : Commission permanente spéciale pour la protection de l'environnement → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	1 point	<i>Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)</i>

Total		30,5/70 points soit 43/100	70 points (au lieu de 100 points)
-------	--	----------------------------	-----------------------------------

Hongrie

Score total : 54 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,870 (2023) Material footprint capital : 19,679 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La Hongrie a engagé plusieurs réformes pour améliorer la gestion des déchets et lutter contre la pollution plastique, notamment en transposant certaines dispositions européennes, en introduisant un système de consigne pour les emballages de boissons en 2024, des filières de REP (ex. pour les emballages et textiles) et une taxe environnementale élevée sur certains produits plastiques, qui s'ajoute aux contributions REP (par exemple environ 4,20 €/kg pour les sacs plastiques). Des objectifs de recyclage alignés sur les cibles européennes ont également été fixés pour 2025 et 2030. Toutefois, la mise en œuvre de certaines mesures a été retardée et les performances restent limitées : la production totale de déchets continue d'augmenter, les taux de recyclage progressent lentement et plus de la moitié des déchets municipaux sont encore mis en décharge. En 2022, seulement 28 % pour les emballages plastiques. La Hongrie a par ailleurs décidé de reporter de cinq ans certaines échéances pour atteindre les objectifs européens de recyclage et de réduction des déchets (notamment la SUP), ce qui souligne les défis persistants malgré les réformes engagées (EEA).	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 7 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 51 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 6,57% • 7,8 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 7,1% des déchets plastiques sont importés (élevé)	6,25 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Pas de façade maritime mais forte pollution des rivières et lacs avec des concentrations de microplastiques élevées)	5 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Les difficultés d'accès aux données publiques peuvent limiter une évaluation exhaustive du nombre d'initiatives portées ; il apparaît néanmoins que certains parlementaires semblent impliqués sur ces enjeux. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Nombre d'initiatives modérées mais existantes : 3-4 initiatives.	3 points	Évalué sur 10 points (au lieu de 20 points)
	Diversité des outils	Quelques parlementaires sont impliqués et mobilisent un panel assez diversifié d'outils : • Question orale : ex. interrogation du ministre de l'Énergie sur la prolifération des dépôts illégaux de pneus dans tout le pays, lui demandant ce que le gouvernement comptait faire. • Travaux en commission développement durable au Parlement hongrois • Propositions de résolution : ex. de 2 propositions de résolution (n° H/9478 et H/8593) portant sur des mesures pour remédier à la contamination de la Tisza par des métaux toxiques, des métalloïdes et des plastiques, ainsi qu'aux problèmes du lit de la rivière • Votes des lois, dépôts d'amendements → manque d'accès à des rapports écrits.	10 points	15 points
	Nature des actions	Les actions menées ne semblent pas encore porter d'action directe. Ceci peut notamment être expliqué par les propositions de l'opposition sont présentées, débattues en commission du développement durable, puis bloquées en séance plénière. <i>Difficultés d'accès à des données → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	2 points	Évalué sur 7,5 (au lieu de 15 points)
	Caractère transversal et collectif	L'activité parlementaire sur la pollution plastique en Hongrie est portée par une petite proportion de parlementaires d'opposition (LMP, Momentum). • Dynamiques surtout portées par les membres du Parti vert hongrois (LMP - mais nombre de députés très limité) et ceux siégeant en Commission du développement durable. • Actions avec la société civile : ex. sous la direction du parlementaire Gelencsér Ferenc, des militants de Momentum ont collecté	3 points	10 points

		- près de 10 mètres cubes de déchets dans le lac Tisza - Interpellations lors de séance en Commission du développement durable		
Total			45,25 / 82,5 points soit 54/100	82,5 points (au lieu de 100 points)

Lettonie

Score total : 53,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,889 (2023) Material footprint capital : 25,21 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- La Lettonie a renforcé son engagement contre la pollution plastique par une transposition rigoureuse du droit européen, notamment via la mise en œuvre de la REP pour les emballages, les lingettes, les filets de pêche et les produits du tabac. - L'introduction d'un système de consigne en 2022 a significativement réduit la dispersion des déchets d'emballages pour boissons, tandis que l'augmentation de la taxe sur les ressources naturelles depuis 2024 vise à décourager l'usage du plastique à usage unique. - Bien que le taux de recyclage des emballages plastiques ait progressé (passant de 24 % en 2010 à 47 % en 2022), il stagne depuis 2020 et la génération totale de déchets reste découplée de la croissance économique. (EEA). - Le pays, actuellement considéré comme à risque de manquer ses objectifs 2025, doit accélérer ses efforts pour atteindre les cibles 2035 de réduction de l'enfouissement, notamment en améliorant la collecte séparée des biodéchets et en s'assurant de l'efficacité de la récente hausse de la taxe d'enfouissement. - La Lettonie affiche un taux de circularité de 5,4% en 2022, plus bas que le reste de l'Europe (EEA).	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 9 octobre 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 48 kg/hab (élevé) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 22,72% 28,8 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 69,5% des déchets plastiques sont importés (très élevé)	3,75 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Façade maritime et rivières : en moyenne, on trouve 306 déchets tous les 100 mètres sur les plages de la côte lettone (dont 12% sont des emballages plastiques).	4 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i> Votes des lois sur les dispositions de lutte contre la pollution plastique et amendements : ex. proposition d'élargir le périmètre de la consigne à d'autres types d'emballages ; vote de modifications apportées à la loi sur la réduction de la consommation de produits contenant des matières plastiques.	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Nature des actions	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	La Lettonie semble présenter une activité parlementaire réelle sur ce sujet, principalement canalisée via la Commission économique et environnementale de la Saeima, et largement impulsée par la transposition de directives européennes, avec quelques figures identifiables sans qu'il existe, semble-t-il, de "groupe parlementaire" thématique dédié à la pollution plastique comme en ont certains parlements.	3 points	10 points
Total			26,75 points / 50 points soit 53,5 / 100 points	→ Noté sur 50 au (lieu de 100 points)

Lituanie

Score total : 55 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,895 (2023) Material footprint capital : 24,479 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La Lituanie a engagé depuis une dizaine d'années des réformes notables de sa gestion des déchets plastiques (introduction d'un système de consigne en 2016, taxation des emballages non recyclables, collecte séparée des biodéchets), le plus souvent en réponse aux obligations européennes (directive SUP, REP emballages). Si des progrès sont visibles, le pays reste néanmoins exposé à un risque de non-atteinte des objectifs de recyclage fixés pour 2025, avec un taux qui stagne autour de 44 % pour les plastiques. Le manque d'infrastructures de recyclage, notamment dans les secteurs du plastique et du textile, demeure un frein structurel important (EEA).	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 10 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 66 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,48% • 16,6% des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 48,6% des déchets plastiques sont importés (élevé)	6,25 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Façade maritime ; rivières	5 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Il semble y avoir eu plusieurs initiatives ces dernières années. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3 points	10 points (au lieu de 20 points)
	Diversité des outils	Des difficultés sont rencontrées pour accéder à la variété des outils (barrières linguistiques) → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> • Vote et amendements : implication de parlementaires dans l'adoption de législations pour la lutte contre la pollution plastique ; amendement pour durcir les amendes pour les pneus abandonnés dans la nature. • Propositions de lois : par ex. sur la législation pour réduire les sacs plastiques (Lituanie parmi les plus gros consommateurs en Europe) ; obliger les fabricants et importateurs à recycler l'intégralité des emballages plastiques mis sur le marché lituanien et les contraindre à payer la contribution à l'UE pour les emballages non recyclés. • Vote en faveur de dispositions de lutte contre la pollution plastique : ex. sur l'interdiction de distribution gratuite de vaisselle jetable. • Questions écrites	4,5 points	7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	Plusieurs initiatives parlementaires ont conduit à des adoptions législatives, le plus souvent dans le cadre de transpositions du droit européen. Il est difficile d'identifier, à ce stade, une volonté claire de dépasser ce cadre. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	2 points	7,5 points (au lieu de 15 points)
	Caractère transversal et collectif	• Peu de parlementaires sont impliqués mais certains sont moteurs sur ces sujets - surtout ceux des Commissions dédiées (ex. Comité de protection de l'environnement du Seimas) • Le Parlement (Seimas) lituanien a intégré des critères écologiques dans son fonctionnement interne (zéro déchet, vaisselle réutilisable). • Visites d'installations de production de plastiques, des centres de tri et de gestion des déchets en Lituanie.	5 points	10 points
Total			41,75/75 points soit 55/100	75 points (au lieu de 100 points)

Pologne

Score total : 55 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,906 (2023) Material footprint capital : 15,007 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La Pologne a engagé plusieurs réformes pour renforcer sa gestion des déchets et lutter contre la pollution plastique, notamment par la transposition de dispositions du droit européen (directive SUP, filière REP emballages ménagers et les emballages industriels et commerciaux). Le pays prévoit également l'introduction en 2025 (plusieurs fois décalé) d'un système de consigne pour les bouteilles plastiques (et canettes métalliques + bouteilles en verre réutilisables) marquant une volonté d'aller plus loin sur certains leviers de circularité. Le pays a fortement réduit la consommation de sacs plastiques à usage unique, passée de 23 par habitant en 2019 à 6,6 en 2022, soit l'un des niveaux les plus faibles de l'Union européenne. Malgré ces avancées, les performances restent perfectibles : la Pologne est considérée à risque de ne pas atteindre les objectifs européens de recyclage à horizon 2025, avec un taux de recyclage des déchets municipaux de 41 % en 2022 et un recyclage des emballages plastiques encore limité (environ 25 % en 2019), notamment en raison d'une collecte séparée insuffisamment performante (EEA).	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 5 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 74 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 6,92% • 6,7% des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 8,4 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6,25 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Pression modérée : littoral baltique et rivières ; tourisme moins important vers d'autres régions (Méditerranée)	6 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Plusieurs initiatives sont portées en Pologne. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3 points	Évalué sur 10 points (au lieu de 20 points)
	Diversité des outils	Plusieurs outils mobilisés : • Vote de lois : par ex. pour la mise en oeuvre de la consigne (fort soutien : 433 votes en faveur) • Amendements : par ex. propositions d'élargissement du périmètre pour la consigne mais non retenu • Questions et interpellations : ex. lors du premier débat sur le système de consigne, des députées ont critiqué les manquements du gouvernement précédent et alerté sur les obligations européennes en matière d'économie circulaire, notamment le risque de pénalités financières pour défaut de collecte des emballages. → <i>Difficultés d'évaluer l'existence de questions écrites et rapport dédiés. → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3 points	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	Suivi actif par plusieurs parlementaires.	2 points	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Caractère transversal et collectif	• La Commission de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts (<i>Komisja Ochrony Środowiska, Zasobów Naturalnych i Leśnictwa</i>, code OSZ) est l'enceinte centrale. Elle a été activement impliquée dans les deux dossiers SUP et système de consigne. En juin 2024, une sous-commission permanente sur les emballages s'est réunie spécifiquement pour travailler sur le système de consigne.	5 points	10 points
Total			41,25/75 points soit 55/100	75 points (au lieu de 100 points)

République tchèque

Score total : 59 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,915 (2023) Material footprint capital : 20,628 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La République tchèque a engagé plusieurs réformes pour renforcer sa gestion des déchets et lutter contre la pollution plastique, notamment par la transposition de dispositions du droit européen, dont la directive SUP, ainsi que la mise en place de filières REP pour les emballages avec écomodulation selon la recyclabilité. Le pays prévoit également l'introduction d'un système de consigne (mais repoussé à 2028) pour les bouteilles PET et les canettes. Les performances de recyclage se sont améliorées ces dernières années, avec un taux de préparation au réemploi et au recyclage des déchets municipaux passé de 32 % en 2017 à 44 % en 2021 et environ 45 % de recyclage des emballages plastiques. Toutefois, des efforts restent nécessaires pour réduire la mise en décharge et améliorer la collecte séparée des déchets.	7 points (réformateur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 3 décembre 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 66 kg/hab (élevé) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 7,5% 10,9% des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 16,4% des déchets plastiques sont importés (très élevé)	6,25 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Risque faible à modéré - pas de façade maritime ; quelques rivières	7 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Plusieurs initiatives ont été portées. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3 points	Évalué sur 10 points (au lieu de 20 points)
	Diversité des outils	Outils variés : - Vote et adoptions de lois : ex. transposition de la SUP - Amendements : ex. taux réduit de TVA sur le traitement des déchets en vue de leur valorisation, mais adopté partiellement dans sa version finale (ne couvre pas tous les déchets, seulement municipaux). - Position de la Chambre des députés sur les règlements UE : La Chambre des députés tchèque a rendu un avis officiel sur le règlement européen visant à prévenir les pertes de granulés plastiques (source de pollution aux microplastiques), en se prononçant sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité en février 2024. → <i>Difficultés d'accès à des questions écrites et éventuels rapports parlementaires. → Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3,5 points	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	Il semble y avoir un suivi actif sur les dynamiques de pollution plastique par certains parlementaires, mais manque de données. → <i>Le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i>	3,5 points	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Caractère transversal et collectif	- Parlementaires actifs, notamment au sein du Comité de l'environnement - Organisation de tables-rondes : Le Comité de l'environnement, sous le patronage de parlementaires, a organisé une table ronde sur "L'avenir du recyclage en République Tchèque", réunissant le ministère de l'Environnement, l'association tchèque de gestion des déchets et des représentants du secteur privé	5 points	10 points
Total			44,25 /75 points soit 59/100	75 points (au lieu de 100 points)

Roumanie

Score total : 47 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,845 (2023) Material footprint capital : 19,432 (2024)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La Roumanie reste à risque pour la gestion des déchets plastiques : le recyclage des emballages plastiques est très faible et la collecte séparée limitée, avec des systèmes de consigne quasi inexistantes (seules les bouteilles en verre consignées sont couvertes). Le pays a transposé les directives européennes SUP et REP emballages, mais des efforts restent nécessaires pour améliorer la collecte, développer le recyclage et réduire la mise en décharge. Des investissements sont prévus d'ici 2026 pour étendre la collecte séparée et renforcer les infrastructures de recyclage (EEA). La Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la Roumanie (INFR(2024)2266) pour transposition incorrecte de la directive SUP.	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 2 août 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 49 kg/hab (moyen) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 41,36% • 3,7% des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 7,6% des déchets plastiques sont importés (élevé)	3,75	10 points
	Exposition à la pollution plastique	• Façade maritime, rivières (Danube) • Tourisme modéré	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.	Non évalué	Non évalué
	Diversité des outils	Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée. • Vote de textes : par ex. transposition de la directive SUP	Non évalué	Non évalué
	Nature des actions	Symbolique : • Long processus parlementaire pour la transposition de la directive SUP : plus de 4 ans de discussions. • Un projet de loi de 2019 prévoyait l'interdiction des emballages plastiques dans les événements publics organisés par les collectivités locales, son avancement n'est pas documenté à ce stade.	3 points	15 points
	Caractère transversal et collectif	Aucun parlementaire ne s'est distingué comme figure emblématique de la lutte contre la pollution plastique — l'essentiel du travail semble se faire en Commission de l'environnement, de façon technique plutôt que politique.	3 points	10 points
Total			30,75/65 points soit 47/100	Évalué sur 65 points (au lieu de 100 points)

Laos

Score total : 30,5 / 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,617 (2023) Material footprint capital : 5,63 (2019)	3	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement émergent. Les initiatives sont surtout portées par le gouvernement avec l'appui de l'ASEAN ou d'organes extérieurs (Switch Asia, PNUD). Le Plan National d'Action sur les Plastiques 2024-2030 est adopté mais reste non contraignant.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 10 Avril 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 12 kg/hab (faible) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 72,8% 2,7 % des déchets plastiques sont exportés (modéré) ; 13,6 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	2,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Pays enclavé mais traversé par le Mékong, vecteur majeur de pollution plastique régionale. Vulnérabilité élevée due au manque d'infrastructures de traitement des déchets.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Faible implication parlementaire directe sur le plastique. Les lois de 2012 (Environnement) et 2013 (Procédés de fabrication) sont générales. Le Plan d'Action 2024 est une initiative de l'Exécutif.	3	20 points
	Diversité des outils	Usage de lignes directrices (réunions sans plastique 2021) et de directives ministérielles (No. 0233/MoNRE, 2020). Absence de cadre législatif contraignant spécifique ou de système de consigne.	5	15 points
	Nature des actions	Actions incitatives et stratégiques. Objectifs de réduction des plastiques à usage unique et sensibilisation via le Plan 2024. Volonté affichée d'adopter un corpus législatif futur pour encadrer la gestion des déchets.	4	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration régionale active (ASEAN, Déclaration de Bangkok). Adhésion au Partenariat pour l'Action Mondiale sur les Plastiques (GPAP) pour promouvoir l'économie circulaire	5	10 points
Total			30,5 points	100 points

Score total : 39/ 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,606 (2023) Material footprint capital : 4,27 (2019)	3	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement soutenu. Cadre stratégique fort avec la Stratégie Nationale de l'Économie Circulaire (2021) et la Feuille de route SCP 2022-2035. Forte dépendance à l'assistance technique (PNUD, Japon).	6	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 10 Mars 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 13 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 80,86% • 2,3 % des déchets plastiques sont exportés (modéré) ; 0,1 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité élevée. Importance critique du réseau hydrologique (Mékong et lac Tonlé Sap) et zones côtières exposées aux débris marins. Forte pression urbaine sur les cours d'eau.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Implication émergente. Adoption du nouveau Code de l'Environnement (2023). Initiative interne au Parlement pour réduire le plastique. Soutien à la Loi sur l'investissement (2021)	6	20 points
	Diversité des outils	Taxe sur les sacs (400 riels), interdiction des sacs <0,03mm (Sous-décret 168), incitations pour investissements verts, et décentralisation vers les municipalités (Sous-décret 113).	7	15 points
	Nature des actions	Principalement stratégiques (Feuille de route REP 2021) et incitatives. Transition vers un cadre réglementaire plus contraignant avec le Code de 2023 (principe pollueur-payeur).	5	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration régionale via ASEAN et SEA-circular. Partenariat public-privé émergent pour la gestion des déchets et coopération bilatérale (Japon/PNUD).	5	10 points
Total			39 points	100 points

Vietnam

Score total : 65,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,766 (2023) Material footprint capital : 7,92 (2019)	6	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très soutenu. Premier pays d'Asie du Sud-Est à adopter une politique de REP. Partenariats stratégiques (GPAP, PNUD) et plans d'action nationaux (2019, 2022) très structurés.	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 18 Juin 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 39 kg/hab (modéré) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 53,55% • 0,8 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 10,8 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité critique. L'un des 4 plus gros producteurs mondiaux de déchets plastiques marins. 85 % des déchets sont encore enfouis sans traitement. Forte pression sur les côtes touristiques.	3	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Implication forte. Corpus législatif dense : Loi de protection de l'environnement (2020), Décrets (2015, 2022), Loi fiscale (2010). Nombreuses circulaires d'application.	15	20 points
	Diversité des outils	Large palette : Taxe plastique (2010), REP hybride (2022), interdictions progressives (sacs en 2026, SUP en 2031), et fonds d'innovation (Plastics Innovation Programme).	12,5	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Passage de stratégies incitatives à des obligations de recyclage (22 % pour le PET rigide) et des sanctions administratives (Décret 45/2022).	10	15 points
	Caractère transversal et collectif	Leader au sein de l'ASEAN. Coordination public-privé via le Conseil National de la REP. Initiatives locales fortes (Hanoi) impliquant la grande distribution.	7	10 points
Total			65,5 points	100 points

Pondichéry (Inde)

Score total : 58 / 100 - Catégorie : Réformateur

Note : Ce score reflète l'ambition législative indienne appliquée au contexte côtier de Pondichéry

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,685 (2023) (pour l'Inde) Material footprint capital : 4,64 (2019) (pour l'Inde)	4	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très fort. Porté par l'objectif national de "Zéro plastique à usage unique" (annoncé par N. Modi). Pondichéry a été pionnier dans l'interdiction locale dès 2019.	8	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères (au niveau national)	• Jour de dépassement : 20 Avril 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 8 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 69,61% • 0,1 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,8% des déchets plastiques sont importés (faible)	4,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité critique. Ville côtière très touristique. Forte exposition des plages et de l'écosystème marin (Golfe du Bengale) aux débris plastiques et microplastiques.	3 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Implication structurée. Application des PWM Rules (2016, 2021, 2022). Initiatives locales du PPCC et du gouvernement du territoire pour renforcer les contrôles.	7	20 points
	Diversité des outils	Très grande diversité. Interdiction des SUP (depuis 2022), normes d'épaisseur (120 µm en 2026), REP active en cours de consolidation sur les plastiques, interdiction des microperles dans les cosmétiques, et standards BIS.	13	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Interdictions strictes de fabrication, vente et stockage. Amendes et saisies régulières pratiquées par les autorités municipales à Pondichéry.	11,5	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration avec le National Green Tribunal (NGT). Participation au "India Plastics Pact". Forte sensibilisation locale	7	10 points
Total			58 points	100 points

Nouvelle-Calédonie

Score total : 66/95 soit 69,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,793 (estimations pour 2010, pas de chiffre plus récent) <i>Material footprint capital → non évalué (pas de données à l'échelle locale, les données de France métropole ne seraient pas représentatives).</i>	8	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement fort mais contrasté. Loi du pays pionnière (2019). Cependant, recul politique majeur sur les barquettes (report à 2040).	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 27 Août 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 35 kg/hab (modéré) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 34,29 % • 0 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	7,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Extrême vulnérabilité. Écosystème insulaire, plus grand lagon du monde. Pression sur la biodiversité marine locale très forte.	2	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Implication structurée. Loi du pays 2019-2, codes de l'environnement provinciaux (Nord et Sud) et schémas de gestion des déchets.	15	20 points
	Diversité des outils	Interdictions (sacs, couverts, cotons-tiges), REP emballages (Province Sud), critères stricts sur le biosourcé (marquage obligatoire).	11	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Interdictions effectives depuis 2019. Sanctions prévues par les codes provinciaux. Volonté de réduire le plastique à la source.	10	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration complexe GNC/Provinces. Rôle central de l'éco-organisme Trecodec (unique pour tout le territoire).	5,5	10 points
Total			66 points	Sur 95 points au lieu de 100

Score total : 68,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,848 (2023) Material footprint capital : 13,6 (2019)	7	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très fort. Stratégie de développement durable (SSDS) et Plan directeur des déchets solides 2020-2035.	8	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 26 septembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 44 kg/hab (modéré) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 26,13 % • 11,7 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	7,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Extrême vulnérabilité. Économie bleue vitale. Forte accumulation de débris marins transportés par les courants océaniques depuis des sources lointaines et la pêche	2	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	• S.I. 38 (2017) : Interdiction de sacs, ustensiles et polystyrène. • S.I. 31 (2019) : Interdiction des pailles. • S.I. 72 (2021) : Interdiction des ballons. • S.I. 27 (2013) : Régulation des contenants de boissons - consigne pour recyclage • Environmental Levies (2020) : Taxes sur le PET et le verre. • Politique REP approuvée en conseil des ministres (2023)	14	20 points
	Diversité des outils	Complémentarité des instruments mis en œuvre : interdictions massives, taxes environnementales à l'importation, système de consigne, accords de gestion public-privé et préfiguration de la REP.	12	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes avec sanctions financières.	11	15 points
	Caractère transversal et collectif	Participation active aux programmes régionaux de lutte contre les débris marins avec IORA et de lutte contre la pollution plastique (projet ExPLOI), la transition vers une économie circulaire (feuille de route régionale sur l'économie circulaire) et une approche régionale de la REP avec la COI. Consigne avec mise en œuvre collective et préfiguration de la REP en cours.	7	10 points
Total			68,5 points	100 points

Maurice

Score total : 64,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,806 Material footprint capital : 11,2 (2019)	7	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement fort mais perfectible. Stratégie Économie Circulaire (2023-2033) et objectif "Île sans plastique 2030". Volonté de passer d'une gestion curative à une loi-cadre systémique. Stratégie nationale contre la pollution plastique en cours de finalisation	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 5 Juillet 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 21 kg/hab (modéré) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 48,87% • 5,6 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 1,4 % des déchets plastiques sont importés (modéré)	7,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Extrême vulnérabilité. Écosystème corallien et biodiversité marine sous pression. Impact direct sur le tourisme (pilier économique). Pollution marine transfrontalière.	2	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Nombreuses initiatives : • Cadre réglementaire 2020 (Interdiction des sacs et de 10 types de plastique à usage unique) • Législation en cours de rédaction sur la gestion des déchets • Stratégie Économie Circulaire 2023. et loi à venir pour traduire cette stratégie • Plan d'action national contre la pollution plastique en cours de finalisation au premier trimestre 2026 • Révision du règlement PET (2001) vers un schéma de Responsabilité Élargie des Producteurs • Adhésion aux traités (Convention de Nairobi et Convention de Bâle) et coordination régionale sur la REP avec la Commission de l'Océan Indien (COI)	14	20 points
	Diversité des outils	Usage de règlements d'interdiction (2021), fiscalité (révision taxe PET), recherche scientifique (Université de Maurice) et coopération régionale (COI, IORA).	11	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes en théorie, incitatives en pratique. Passage vers une loi-cadre type "Anti-gaspillage". Défis : délais d'application courts et manque d'engagement public préalable.	10	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration avec l'Université de Maurice et l'ADEME. Participation active aux programmes régionaux de lutte contre les débris marins avec IORA et de lutte contre la pollution plastique (projet ExPLOI), la transition vers une économie circulaire (feuille de route régionale sur l'économie circulaire) et une approche régionale de la REP avec la COI.	6	10 points
Total			64,5 points	100 points

Score total : 52,5 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,668 (2023) Material footprint per capita : 8,5 (2019)	5	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement en forte accélération. Passage d'un cadre général (2015) à des interdictions strictes de plastiques à usage unique (2023/2024). Le tourisme (25% du PIB) est le moteur de cette transition.	6,5	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 11 mars 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 12 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 80,56% • 0 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité extrême. Archipel de 10 îles. Poids du tourisme (40 % de l'impact éco). Menace directe sur les côtes et le milieu marin.	1	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives denses et récentes : • Loi 99/VIII/2015 : Interdiction des sacs de caisse à usage unique. • PENGer (2016) : Plan stratégique national de gestion des déchets sur 15 ans. • Décret-Loi 56/2015 : Régime général de gestion des déchets (principe de la REP). • Loi 22/X/2023 : Nouveau régime juridique contre les plastiques SUP. • Ordonnance 5/2024 : Liste d'une dizaine de plastiques à usage unique interdits • Loi de 2024 : Amendements techniques pour renforcer le contrôle du marché. • Décret-Loi 26/2020 : Réglementation des services urbains de gestion des déchets	12	20 points
	Diversité des outils	Usage de lois-cadres, ordonnances conjointes interministérielles et régimes juridiques spécifiques. Absence de consigne opérationnelle.	10	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Interdiction stricte de fabrication, importation et vente des SUP (entrée en vigueur en mars 2024). Prémices de la REP (Décret-Loi 56/2015).	9	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration entre le Ministère de l'Environnement et l'Agriculture. Défis de mise en œuvre coordonnée entre les 10 îles (fragmentation). Préfiguration de la mise en œuvre d'une consigne pour recyclage	6	10 points
Total			52,5 points	100 points

Madagascar

Score total : 25 / 100 - À mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,487 (2023) Material footprint per capita : 2,1 (2019)	1	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement contrasté et régressif. Malgré un Plan d'action national (2023-2026), le cadre légal a reculé entre 2014 et 2017. Manque criant de schémas directeurs de gestion des déchets.	3	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 21 Janvier 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 2 kg/hab (faible) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 94,01% 0,1 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,2 % des déchets plastiques sont importés (faible)	1	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité élevée. 4ème plus grande île au monde. Bien que moins soumises aux contraintes de "petite insularité", les côtes sont saturées par le manque de collecte urbaine.	2	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives limitées et exécutives : - Décret 2014 (Interdiction sacs). - Arrêté 2015 (Sacs biodégradables). - Décret 2017-010 (Nouvelle interdiction sacs - régressive). - Plan d'action national 2023-2026 (Plastiques marins).	4	20 points
	Diversité des outils	Interdictions (sacs < 50 microns) et exigences de marquage. Absence de REP, de consigne pour recyclage et de cadre réglementaire sur les microplastiques.	4	15 points
	Nature des actions	Actions régressives. Le décret de 2017 a affaibli les contrôles de 2014. Sanctions symboliques - pas de sanctions financières et administratives. Dépendance majeure au secteur informel.	3	15 points
	Caractère transversal et collectif	Participation aux programmes régionaux de lutte contre les débris marins avec IORA et de lutte contre la pollution plastique (projet ExPLOI), la transition vers une économie circulaire (feuille de route régionale sur l'économie circulaire) et une approche régionale de la REP avec la COI.	7	10 points
Total			25 points	100 points

Polynésie française

Score total : 50,5/95 soit 53 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,737 (2010) <i>Material footprint capital → non évalué (pas de données à l'échelle locale, les données de France métropole ne seraient pas représentatives).</i>	3,5	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement moteur. Adoption de la Loi du Pays n°2020-17. Planification à long terme via le STPGD 2024. Volonté de restructurer les compétences pays/communes	6	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 27 Avril 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 32 kg/hab (modéré) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 67,7 % • 0 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	4	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Extrême vulnérabilité. Territoire de 118 îles sur une surface maritime vaste. Dépendance vitale aux ressources marines et au tourisme	1	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives denses et planifiées : • Loi du Pays 2020-17 : Socle législatif anti-plastique. • Interdiction de sacs (2020/2022). • Interdictions de vaisselle et de pailles (2025). • Interdiction des contenants alimentaires (2026). • Interdiction des emballages fruits/légumes (2027). • Interdictions film étirable (2028) • Réglementation bouteilles plastique (2029).	13	20 points
	Diversité des outils	Calendrier progressif d'interdictions, obligation de vaisselle réemployable en restauration (2026), projets de défiscalisation pour le vrac, et sensibilisation ADEME.	10	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Programmation législative ferme avec amendes prévues. Phase actuelle de pédagogie/mise en garde avant les premières sanctions financières.	9	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration Pays/Communes en cours de redéfinition (déchets dangereux). Partenariat ADEME. Difficultés de visibilité sur les déchets économiques.	4	10 points
Total			50,5 points	Sur 95 points au lieu de 100

Belgique

Score total : 70 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,951 (2023) Material footprint capital : 10,194 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- La Belgique dispose d'un corpus législatif assez complet et similaire à d'autres pays européens : transposition des directives européennes : directive SUP (interdiction des plastiques à usage unique, contenu recyclé, couverture des coûts déchets abandonnés en cours de transposition, nouvelles REP en cours de mise en oeuvre) ; directive emballages (REP emballages, taux de recyclages). Ces dispositions sont transcrites dans des "Accords de coopération" dont notamment l'accord de 2008 (et amendé) sur la prévention et la gestion des déchets d'emballages. La Belgique a également adopté un Plan d'action fédéral contre les déchets marins. - Commission interrégionale de l'emballage (CIE) est chargée de la législation relative aux déchets d'emballages. - Différences entre levier fédéral et à l'échelle des régions : à noter que pour l'interdiction des sacs plastiques, il s'agit d'une approche régionale, chaque région disposant de sa propre réglementation ; même chose pour l'interdiction des gobelets jetables. 68% d'emballages plastiques recyclés en Belgique - l'un des pays en tête en UE, ce qui s'explique notamment par une collecte sélective des déchets plastiques.	10 points (moteur)	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 9 Décembre 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 148 kg/hab (très élevé) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 6 % 21,3 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 13,1 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	5 points	10 points
	Exposition à la pollution plastique	La Belgique présente une exposition modérée à élevée à la pollution plastique. Avec une façade maritime sur la mer du Nord, le pays est vulnérable aux plastiques flottants et aux déchets côtiers. Le tourisme côtier et la densité urbaine dans les zones portuaires augmentent la pression sur les déchets. Cependant, des infrastructures de collecte et de recyclage relativement performantes contribuent à limiter les fuites de plastiques dans l'environnement.	5 points	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Nombreuses initiatives et variées.	13 points	20 points
	Diversité des outils	- Votes des lois : à noter que plusieurs dispositions sont prises par arrêtés royaux notamment pour la transposition de la SUP, ce qui limite le pouvoir des parlementaires - Initiative parlementaire : par ex. pour aller plus loin que la transposition de la directive SUP en étendant à d'autres produits (cure-dents, sachets de thé, étiquettes non compostables, emballages pour fruits. - Questions écrites : par ex. sur la directive SUP et sur sa transposition en droit belge, quels contrôles sont prévus par le gouvernement ; ou sur les ustensiles de cuisine en plastique noir. - Questions orales : par ex. sur le soutien au filières de recyclage des plastiques et la réduction de l'empreinte carbone ou sur le Traité plastique	11 points	15 points
	Nature des actions	Il semble y avoir un suivi actif des enjeux de pollution plastique, sur des aspects assez variés de la chaîne de valeur des plastiques.	11 points	15 points
	Caractère transversal et collectif	A la lecture des données disponibles : - Il semble que les travaux soient menés par les membres de la commission Environnement, Santé publique et Société de la Chambre - La Chambre des représentants belge ne dispose pas de tels intergroupes thématiques informels visibles publiquement sur la pollution plastique. Ce format de coalition transpartisane n'est pas institutionnalisé à ce niveau. - Clivages politiques sur les enjeux de pollution plastique.	6 points	10 points

		• Liens avec le Parlement européen : la rapporteur du règlement emballages est belge et permet également d'assurer un lien entre l'action européenne et belge.		
Total			70 points	100 points

Wallonie (Belgique)

Score total : 83 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,951 (2023) (pour la Belgique) Material footprint capital : 10,194 (2024) (pour la Belgique)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement moteur. Stratégie régionale "Circular Wallonia" très aboutie. Un des champions européens sur le taux de recyclage des emballages plastiques (68 % en 2023).	9	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales : • Jour de dépassement : 9 Décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 148 kg/hab (très élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 6 % • 21,3 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 13,1 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité modérée. Région continentale mais traversée par des bassins hydrographiques majeurs (Meuse, Escaut) exportant des flux vers la Mer du Nord.	7	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives denses et coordonnées : • Décret du 9 mars 2023 (Déchets, circularité et propreté). • Arrêté du 6 juillet 2017 (Sacs plastiques). • Circular Wallonia (Stratégie 2021). • Arrêtés Royaux (2021/2024) : transposition de la directive européenne SUP dont les objectifs de contenu recyclé sur concernant les bouteilles de boissons. • Accords de coopération (2008/2023) : Gestion des emballages et filière REP. • Réglementation Gobelets réutilisables (Événements publics). • Accord sectoriel Microplastiques (2017).	18	20 points
	Diversité des outils	Usage de décrets régionaux, arrêtés royaux fédéraux, accords de coopération interrégionaux, éco-modulation des contributions à la filière REP emballages et interdictions strictes.	14	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes. Interdiction des gobelets jetables (2024), obligation de vaisselle réutilisable lors d'événements, objectifs de recyclage de 55 % pour 2025 - plus élevés que les objectifs réglementaires européens.	13	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration étroite via la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE/IVC). Synergie forte avec les éco-organismes en charge des emballages ménagers et industriels-commerciaux Fost Plus et Valipac. Engagement transpartisan.	8	10 points
Total			83 points	100 points

Région de Bruxelles Capitale (Belgique)

Score total : 84 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,951 (2023) (pour la Belgique) Material footprint capital : 10,194 (2024) (pour la Belgique)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement moteur. Stratégies "Shifting Economy" et "Clean.brussels". Pionnière sur l'interdiction des sacs plastiques (2017).	9	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales : • Jour de dépassement : 9 Décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 148 kg/hab (très élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 6 % • 21,3 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 13,1 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité modérée. Milieu urbain dense. Risque de déchets abandonnés via le réseau d'égouttage vers la Senne et le Canal.	8	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives denses : • Ordonnance du 1er décembre 2016 (Cadre déchets). • Interdiction des sacs de caisse (2017) et de fruits/légumes (2018). • Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD). • Arrêtés Royaux (2021/2024) : Normes produits (Fédéral) • Accords de coopération interrégionaux (REP/Emballages). • Projet "Clean.brussels" (Lutte contre les déchets abandonnés). • Green Deal "Achats Circulaires".	18	20 points
	Diversité des outils	Ordonnances législatives, incitations financières via Bruxelles Économie et Emploi, éco-modulation des tarifs REP, et interdictions strictes.	14	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes. Interdiction des sacs avant le reste de la Belgique. Sanctions via les agents constatateurs de Bruxelles-Propreté.	13	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration étroite via la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE/IVC). Synergie forte avec les éco-organismes en charge des emballages ménagers et industriels-commerciaux Fost Plus et Valipac.. Synergie avec Bruxelles Environnement et les acteurs de l'économie sociale (Ressources).	8	10 points
Total			84 points	100 points

Catalogne (Espagne)

Score total : 79 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,951 (2023) (pour l'Espagne) Material footprint capital : 9,823 (2024) (pour l'Espagne)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement moteur. Territoire précurseur en Europe à travers l'action de l'Agence des déchets de la Catalogne, appliquant une fiscalité stricte sur l'enfouissement et l'incinération dès 2004. .	9	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales : • Jour de dépassement : 29 novembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 44 kg/hab (moyen) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 8,7 % • 6,3 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 9,7 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Risque élevé en raison d'une importante façade littorale sur la mer Méditerranée et d'une très forte pression touristique estivale accentuant la vulnérabilité aux débris marins.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Très nombreuses initiatives comprenant la Loi catalane sur les déchets, la Loi sur le changement climatique et la future loi de prévention des déchets et d'utilisation efficace des ressources.	17	20 points
	Diversité des outils	Usage combiné de lois sectorielles régionales, de décrets techniques d'application, de redevances environnementales affectées et de partenariats municipaux.	13	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes fondées sur le principe pollueur-payeur, avec une mise en oeuvre renforcée de filières REP ainsi que l'introduction à venir de la consigne	13	15 points
	Caractère transversal et collectif	Synergies public-privé étroites sous l'égide de l'Agence des déchets de la Catalogne, associant activement les industriels, les municipalités et les organisations civiles.	8	10 points
Total			79	100 points

Score total : 64,25 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,970 (2023) Material footprint capital : 14,29 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	● Cadre législatif (LPE 2025 et Ordonnances) : Le paysage a évolué avec la modification de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) entrée en vigueur en janvier 2025, qui intègre désormais les principes de l'économie circulaire et l'obligation d'une conception des produits respectueuse de l'environnement. Le Conseil fédéral a mis en consultation au printemps 2026 un nouveau paquet d'ordonnances environnementales. Il prévoit d'étendre l'ordonnance sur l'emballage des boissons à l'ensemble des emballages et de créer une collecte nationale des déchets plastiques à usage unique, tout en révisant l'ordonnance sur les déchets pour maximiser leur valorisation. ● Compétences fédérales vs. cantonales : Les restrictions de mise sur le marché et l'introduction de taxes nationales sur les produits ou matières relèvent exclusivement de la compétence fédérale. En revanche, les cantons disposent de la marge de manœuvre pour adapter ces cadres et fixer leurs propres objectifs via leurs plans de gestion des déchets. ● Approche volontaire et interdictions : La Suisse privilégie toujours les initiatives volontaires des industriels et la coopération sectorielle plutôt que des interdictions générales systématiques (sauf celles décidées au niveau fédéral). Le Conseil fédéral, dans son rapport de 2022, a recommandé une combinaison de mesures, mais l'application reste souvent fondée sur l'incitation plutôt que sur la contrainte directe pour les plastiques à usage unique, sauf si le cadre fédéral l'exige. ● Microplastiques : Aucune interdiction générale n'est en place ; le risque est jugé faible et géré par les fabricants, bien que l'absence de définition précise complique la mise en œuvre pratique. ● Alignement UE : La Suisse, non-membre de l'UE, ne transpose pas automatiquement les interdictions européennes (comme celles sur les plastiques à usage unique). Elle maintient une approche distincte, privilégiant les actions volontaires, tout en restant membre de la Haute Coalition pour un Traité plastique pour coopérer sur la question. ● Recyclage et responsabilité : Le système de consigne sur le PET reste performant (plus de 80 % de recyclage) et volontaire. Il n'existe pas de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) généralisée ni de consigne obligatoire pour l'ensemble des emballages. La gestion des déchets repose sur les détenteurs et les cantons via les Plans de Gestion des Déchets (PGD), qui doivent désormais s'aligner sur le nouveau cadre fédéral de la LPE. ● Classement international : Malgré ces réformes récentes et l'adhésion à la Haute Coalition, la Suisse reste souvent considérée comme retardataire en Europe concernant la réduction stricte des plastiques à usage unique, comparée aux législations contraignantes de ses voisins, bien que les nouvelles mesures de 2025 tentent de combler cet écart. ● ●	2 points	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	● Jour de dépassement : 11 Décembre 2025 ● Volume de déchets plastiques/habitants : 55 kg/hab (élevé) ● Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,21 % ● 18,6 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 15,7 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	6,25	10 points
	Exposition à la pollution plastique	La Suisse a une faible exposition à la pollution plastique. Pays enclavé, elle ne dispose d'aucune façade maritime et son territoire est majoritairement continental. La pression plastique provient surtout des zones urbaines et de l'usage interne, mais les infrastructures de gestion des déchets et de recyclage sont développées, ce qui réduit considérablement la vulnérabilité aux fuites plastiques dans l'environnement. La pollution s'effectue essentiellement par les lacs et rivières (chaque année, environ 20 tonnes de particules de plastique aboutissent dans l'océan à partir de la Suisse).	7	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Les initiatives semblent assez nombreuses. Dans plus de 80 interventions déposées, les parlementaires montrent une volonté claire de prendre des mesures pour lutter contre le problème du plastique. Jusqu'à présent, le Conseil fédéral s'y est toujours opposé. Cependant, les politiciens restent actifs. En décembre 2022, des parlementaires de différents bords politiques ont déposé des interpellations au Conseil fédéral afin de clarifier des questions ouvertes concernant les plastiques en Suisse (OceanCare).	15	20 points

	Diversité des outils	Les initiatives sont surtout portées à un échelon cantonal, en l'absence de dispositions fédérales. Néanmoins des interpellations ont été portées par des parlementaires pour inviter le gouvernement fédéral à légiférer - la Suisse avance par motions parlementaires plutôt que par des votations populaires sur ce sujet spécifique. Interpellation parlementaire : ex. interpellation du conseiller national Niklaus-Samuel Gugger déposée au Parlement suisse à l'automne 2020 pour inviter à adhérer à l'accord mondial visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques → Les interpellations sur les enjeux plastique sont nombreuses. - Initiative parlementaire : ex. développer l'économie circulaire en Suisse - En 2020, une motion visant à promouvoir l'économie circulaire, en particulier la collecte et le recyclage coordonnés et nationaux des déchets plastiques, a été acceptée par le Conseil national et le Conseil des États. Cette motion charge le Conseil fédéral de mettre en place par voie d'ordonnance la collecte séparée et le recyclage des fractions recyclables des déchets plastiques à l'échelle nationale dans toute la Suisse. - En août 2025, une motion déposée par la conseillère nationale Marionna Schlatter (Les Verts/ZH) propose d'interdire complètement les plastiques à usage unique, notamment les sacs jetables. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion, estimant que les conventions volontaires avec le commerce de détail avaient déjà produit des effets significatifs.	12	15 points
	Nature des actions	Il est intéressant de voir qu'il y a une implication forte des parlementaires et citoyens pour appeler le gouvernement fédéral à plus d'actions, mais que beaucoup résultent d'échecs, du fait de la volonté du Conseil fédéral de réguler les choses à une échelle cantonale ou privée.	8	15 points
	Caractère transversal et collectif	- Certaines missions sont transpartisanes : par ex. la motion 20.433 pour développer l'économie circulaire en suisse a été déposée par la Commission environnement et regroupe plusieurs initiatives précédentes qui se sont regroupées en une seule. - Parlementaire membre de l'ICEPP	5	10 points
Total			64,25 points	100 points

Canton du Jura (Suisse)

Score total : 69,25 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,970 (2023) (pour la Suisse) Material footprint capital : 14,29 (2024)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très fort. Cadre cantonal solide via la LDSP. Stratégie d'économie circulaire intégrée et gestion active via l'Office de l'environnement (ENV).	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales (Suisse) : • Jour de dépassement : 11 Décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 55 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,21 % • 18,6 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 15,7 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	6,25	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité modérée. Territoire continental mais focus sur la protection des eaux de surface (le Doubs) et des sols contre les microplastiques.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives structurées et ciblées : • Loi sur les déchets (LDSP) : Cadre cantonal complet. . • Article 18 LDSP : Obligation de reprise du suremballage par les détaillants. • Article 42 LDSP : Création d'un Fonds pour la gestion des déchets. • Ordonnance fédérale (OEB) : Gestion des emballages pour boissons. • Campagnes ENV : Sensibilisation et réduction à la source financées par le fonds.	13	20 points
	Diversité des outils	Lois cantonales, ordonnances fédérales, fonds de financement dédié, clauses de marchés publics et droits de reprise pour les consommateurs. Pas de mise en oeuvre d'une filière REP.	11	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes et incitatives. Obligation légale pour les commerces de reprendre les plastiques inutiles ; taux minimaux de recyclé imposés dans le bâtiment.	10	15 points
	Caractère transversal et collectif	Coordination fédérale-cantonale.	7	10 points
Total			69,25 points	100 points

Canton de Vaud (Suisse)

Score total : 81,75 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,970 (2023) (pour la Suisse) Material footprint capital : 14,29 (2024)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Fort engagement : en septembre 2025, la population vaudoise a adopté la modification de la Constitution vaudoise introduisant un article sur la mise en place de conditions-cadres favorables au développement de l'économie circulaire dans tous les domaines (notamment celui de la construction). Volonté de faire de l'EC un pilier de l'action publique. Mise en œuvre d'une taxe depuis 2013, sur les ordures ménagères non triées (passant de 0,24 à 1,95 CHF/sac) a réduit la production de déchets de 47 kg/habitant/an . Cet effet, durable et sans dépôt sauvage, confirme que les incitations fiscales incitent à la réduction globale de la consommation plutôt qu'au seul recyclage.	9	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales (Suisse) : - Jour de dépassement : 11 Décembre 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 55 kg/hab (élevé) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,21 % 18,6 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 15,7 % des déchets plastiques sont importés (très élevé)	6,25	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Canton de Vaud est exposé à la pollution plastique de par toute la région côtière du lac Léman.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Le parlement cantonal est relativement actif sur la question des plastiques, avec notamment des objets parlementaires sur la mise en place de systèmes de collecte des suremballages ou encore l'interdiction des plastiques à usage unique. Initiatives majeures et complémentaires : - Révision constitutionnelle avec l'inclusion de l'économie circulaire - Plan Cantonal de Gestion des Déchets (PGD) : Cadre contraignant pour les communes. - Soutien industriel : usine de tri plastique multi-flux de Suisse. - Loi sur la gestion des déchets (LGD) - en cours de révision avec la volonté d'intégrer les principes de l'économie circulaire. - Obligation de planification communale. - Soutien à l'innovation (fonds de soutien à l'économie durable).	17	20 points
	Diversité des outils	Droit constitutionnel, planification territoriale (PGD), mandats communaux. Pas de structuration d'une filière REP.	13,5	15 points
	Nature des actions	Actions structurelles et pérennes. Le passage au niveau constitutionnel transforme l'économie circulaire d'une "option politique" en un "objectif d'État" contraignant.	13	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration étroite entre l'État, les communes et le secteur industriel. Rayonnement national via son infrastructure de recyclage.	8	10 points
Total			81,75 points	100 points

Canada

Score total : 69,25 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,939 (2023) Material footprint capital : 40 (2024)	9 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- Corpus législatif : Le Canada s'est doté d'une Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique (2018) . L'année 2019 a marqué le déploiement de la première phase du plan d'action national, suivie en 2020 par le lancement de la deuxième phase . Interdictions de produits plastiques à usage unique (sacs, récipients alimentaires, pailles, etc.) progressive entre 2022-2025 ; interdiction de microplastiques dans les cosmétiques. Beaucoup de dispositions sont adaptées au niveau des provinces. Classification des articles manufacturés en plastique comme substances toxiques (LCPE). - L'action du gouvernement fédéral canadien s'est matérialisée par la conclusion scientifique établissant que l'ensemble de la classe des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA) satisfait aux critères de toxicité définis à l'article 64 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette conclusion juridique majeure a entraîné l'inscription globale de la classe des SPFA à l'annexe 1 de la LCPE, octroyant formellement à l'Exécutif le pouvoir réglementaire d'interdire de manière graduelle la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de ces composés chimiques préoccupants. Dans cette dynamique de restriction, le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2025) a été publié le 31 décembre 2025 au sein de la Partie II de la Gazette du Canada. Ce texte de 2025 est destiné à remplacer définitivement le précédent Règlement de 2012 lors de son entrée en vigueur officielle planifiée pour le 30 juin 2026 - Performances encore limitées : Le recyclage des emballages plastiques reste limité (25 % en 2020) en raison d'une collecte insuffisante, d'une qualité des plastiques compromise par la contamination et le mélange avec d'autres déchets, et d'un manque d'harmonisation entre provinces, qui complique la compréhension des consommateurs et l'efficacité des étiquetages. - Système de consigne dans quasiment toutes les provinces, chacun ayant son propre système et périmètre - mais tous touchent les emballages plastiques. Systèmes de REP emballages dans 9 provinces. - Depuis 2024, la Canada a introduit le registre fédéral sur les plastiques : recueil des données auprès des entreprises de la chaîne de valeur des plastiques pour aider à surveiller et à suivre les plastiques depuis leur production jusqu'à leur fin de vie	7	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 11 décembre 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 81 kg/hab (élevé) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,22% 5,9 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 5,9 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6,25	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Canada affiche une exposition modérée, en dépit de son immense littoral sur l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. La densité de population est faible sur la majorité de la façade maritime, ce qui réduit la pression directe sur les écosystèmes côtiers. Les zones urbaines et touristiques concentrées sur certaines provinces côtières peuvent toutefois générer localement des fuites plastiques, mais la gestion des déchets et le suivi environnemental limitent globalement le risque.	7	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Les initiatives semblent assez nombreuses et variées (+ de 5).	15	20 points
	Diversité des outils	Les parlementaires semblent utiliser une diversité d'outils : - Votes des lois - ex. sur la loi interdisant les plastiques à usage unique - Proposition de motion au Parlement : ex. demande gouvernement de travailler avec provinces, municipalités et premières nations pour développer une stratégie nationale visant à lutter contre la pollution plastique, notamment dans les milieux aquatiques, adoptée à l'unanimité (M-151 en 2017) ; sur les déchets plastiques (M-8 en 2025) - Proposition de loi : à l'inverse une initiative contre productive a été observée comme par exemple une proposition de modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) en supprimant « articles manufacturés en plastique » de la liste des substances toxiques, ce qui aurait affaibli l'assise juridique des règles sur les plastiques (mais il a été rejeté en deuxième lecture) (C-380 en 2024) - Rapports d'informations : par ex. rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (2019) sur	12	15 points

		la pollution plastique au Canada ; les impacts de l'interdiction de certains plastiques à usage unique (2022). - Questions écrites : par ex. sur les efforts portés sur la pollution plastique (2025)		
	Nature des actions	Le suivi des actions semble assez actif, mais assez souvent porté par les mêmes parlementaires (notamment du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes). Certaines actions ont conduit néanmoins à des effets positifs, : notamment les propositions de motions ont ensuite été proposées et adoptées par le gouvernement.	9	15 points
	Caractère transversal et collectif	Il ne semble pas exister de coalition interparlementaire ; néanmoins plusieurs dispositions ont été adoptées par plusieurs parlementaires ce qui peut témoigner d'une transversalité transpartisane. Il semble néanmoins qu'un petit groupe de parlementaires soit impliqué sur ces sujets, notamment via la formation d'un caucus environnemental en 2025 .	4	10 points
Total			69,25 points	100 points

Ontario

Score total : 76 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,939 (2023) (pour le Canada) Material footprint capital : 40 (2024) (pour le Canada)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement moteur. Le cadre juridique provincial se matérialise par l'achèvement historique, au premier janvier 2026, de la transition vers une responsabilité élargie du producteur entièrement financée et gérée par les metteurs sur le marché en vertu du Règlement de l'Ontario 391/21 . Ce dispositif décharge intégralement les municipalités de la gestion opérationnelle et financière de la Boîte bleue résidentielle, tout en confiant l'harmonisation des services de collecte à l'échelle provinciale à l'éco-organisme Circular Materials	8	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales (Canada) : • Jour de dépassement : 11 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 81 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,22% • 5,9 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 5,9 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité spécifique avec les Grands Lacs. Bien que non côtière, l'Ontario gère 20 % des eaux douces mondiales. Forte concentration de microplastiques urbains dans les sédiments lacustres.	7	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Présence d'initiatives d'envergure articulées avec la réglementation fédérale. Le cadre provincial repose sur la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, complétée par le Règlement de l'Ontario 391/21 sur les emballages dont le déploiement opérationnel complet s'est achevé le premier janvier 2026. Les projets de loi d'initiative parlementaire 75 de 2015 sur les microbilles et 82 de 2019 sur les plastiques jetables sont à qualifier d'initiatives non adoptées par la province, l'encadrement de ces substances relevant de la compétence exclusive du gouvernement fédéral canadien. Le système de consigne provincial, encadré par le Règlement de l'Ontario 745/21 et l'accord sectoriel de 2024 , constitue un mécanisme restreint aux seuls contenants de boissons alcoolisées et à leurs emballages secondaires sous l'égide du Programme ontarien de retour des dépôts, dont la collecte reste confiée au réseau du Beer Store jusqu'au moins à la fin de l'année 2030 malgré une diminution constatée des points de retour. • L'action provinciale intègre l'Accord Canada-Ontario sur les Grands Lacs de 2021, dont l'annexe deux planifie des mesures spécifiques contre les déchets plastiques et les microplastiques, ainsi que la Loi de 2021 visant à préserver les lacs et les rivières de l'Ontario de la pollution par le polystyrène, qui impose une obligation d'encapsulation totale du polystyrène expansé ou extrudé pour les structures flottantes afin d'empêcher les pollutions diffuses.	17	20 points
	Diversité des outils	Usage combiné de lois-cadres provinciales, de règlements d'application technique à l'image du Règlement de l'Ontario 391/21 , d'un système de consigne sectoriel ciblé sur les emballages de boissons alcoolisées et d'accords environnementaux bilatéraux axés sur la préservation des écosystèmes d'eau douce	13	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes se traduisant par des obligations réglementaires de résultats de recyclage imposées aux producteurs, associées au transfert intégral et effectif de l'ensemble des coûts opérationnels de la collecte résidentielle à la filière industrielle depuis le début de l'année 2026.	11	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration institutionnelle étroite entre les metteurs sur le marché regroupés au sein d'organismes de responsabilité des producteurs agréés, les administrations municipales désormais déchargées de la charge financière, et le gouvernement provincial. Le dispositif s'articule techniquement avec les exigences de transparence du registre fédéral canadien sur les plastiques instauré au cours de l'année 2024.	5	10 points

Total		76	100 points
-------	--	----	------------

Québec

Score total :76 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,939 (2023) (pour le Canada) Material footprint capital : 40 (2024) (pour le Canada)	9	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très fort. Stratégie portée par RECYC-QUÉBEC. Plan d'action 2019-2024 et volonté d'atteindre le "zéro déchet" via une économie circulaire intégrée.	8	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	Données nationales (Canada) : • Jour de dépassement : 11 décembre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 81 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 5,22% • 5,9 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 5,9 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité élevée. Importance cruciale du Fleuve Saint-Laurent, véritable entonnoir pour les plastiques des Grands Lacs vers l'Atlantique. Pression sur les zones côtières et les baleines.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives denses : • Loi 65 (2021) : Modernisation de la consigne et de la collecte sélective. • Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). • Règlement sur la REP avec un système mature de plus de vingt ans • Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. • Interdiction des sacs plastique (Montréal et Québec, encadré par la province).	16	20 points
	Diversité des outils	Usage de lois-cadres, règlements REP, consigne élargie à tous les contenants de boisson (2023-2025), éco-modulation des contributions à la filière REP et subventions à l'innovation.	13	15 points
	Nature des actions	Actions hautement contraignantes. Obligations de résultats pour les producteurs via l'éco-organisme en charge de la filière REP emballages Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Sanctions strictes pour non-respect des taux de récupération.	11	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration étroite Gouvernement / RECYC-QUÉBEC / Municipalités / ÉEQ. Participation active à la stratégie pancanadienne.	8	10 points
Total			76	100 points

Aoste (Italie)

Score total : 72 / 100 - Catégorie : Moteur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,915 (2023) (pour l'Italie) Material footprint capital : 10,284 (2024) (pour l'Italie)	8	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Engagement très fort. Transposition de la directive SUP (2021), Loi "Salva Mare" (2022) et Stratégie VDA 2030 axée sur l'économie circulaire.	8,5	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 24 Octobre 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 55 kg/hab (élevé) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 18,58% • 7,4 % des déchets plastiques sont exportés (élevé) ; 5,5 % des déchets plastiques sont importés (élevé)	6,5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Vulnérabilité spécifique. Écosystème de montagne (microplastiques dans les glaciers/rivières). Pression touristique saisonnière importante.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Initiatives structurantes : • Loi régionale n° 4 du 9 mai 2022 : Adoption du Plan régional de gestion des déchets (PRGR 2022-2026). • Strategia VDA 2030 (2023) : Intégration des ODD de l'ONU avec un focus sur le réemploi dans le tourisme. • Décret Législatif 196/2021 : Transposition nationale de la directive SUP (application locale stricte). • Loi "Salva Mare" n° 60/2022 : Application aux rivières de montagne pour stopper les flux vers la mer. • Campagne "Plastic Free" : Label national décliné localement (plusieurs communes candidates au label 2026). • Co-construction législative : Coordination entre le projet de loi de la Giunta et les propositions du groupe d'opposition (Progetto Civico Progressista) sur les déchets spéciaux.	14	20 points
	Diversité des outils	Plans quinquennaux (PRGR), tarification incitative (Tariffazione puntuale) "celui qui pollue paye", REP mature et structurée par typologie de plastiques, et futur système de taxe nationale (2026).	12	15 points
	Nature des actions	Actions contraignantes. Objectifs de 80 % de tri sélectif et 65 % de recyclage net d'ici 2026	11	15 points
	Caractère transversal et collectif	Collaboration avec l'Observatoire régional des déchets. Synergies transfrontalières (Espace Mont-Blanc) sur la gestion des écosystèmes fragiles.	6	10 points
Total			72	100 points

Mexique

Score total : 47 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,789 (2023) Material footprint capital : 11 (2024)	7	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le Mexique a engagé plusieurs initiatives pour lutter contre la pollution plastique, avec des avancées à la fois au niveau fédéral et local. Certaines mesures structurantes ont été adoptées, comme l'interdiction des plastiques à usage unique à Mexico depuis 2021 et dans plusieurs États, ainsi que l'interdiction des microplastiques dans les cosmétiques. Le pays s'est également doté d'une stratégie nationale visant une gestion durable des déchets et une approche « zéro déchet ». Plus récemment, l'adoption d'une loi sur l'économie circulaire fin 2025 marque une étape importante, avec la création d'un système national dédié et la mise en place progressive de dispositifs de responsabilité élargie des producteurs (REP), néanmoins elle n'interdit pas explicitement les plastiques à usage unique.. Malgré ces avancées, la mise en œuvre reste encore hétérogène selon les territoires et devra être consolidée pour produire des effets à grande échelle.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 27 août 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 49 kg/hab (moyen) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 34,36% (élevé) • 2,8 % des déchets plastiques sont exportés (moyen) ; 2 % des déchets plastiques sont importés (moyen)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Mexique présente une exposition élevée à la pollution plastique, en raison de sa double façade maritime, de l'importance de son activité touristique dans les zones côtières et de vulnérabilités persistantes dans la gestion des déchets, ce qui accroît les risques de dispersion des plastiques dans l'environnement.	3	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	Les recherches font état de plusieurs initiatives, mobilisant plusieurs outils.	7	20 points
	Diversité des outils	Le Mexique étant un état fédéral, l'implication parlementaire peut se faire au niveau fédéral ainsi qu'au niveau des États. Ici, seul l'engagement à l'échelle fédérale est analysé. • Vote : par ex. de la récente loi économie circulaire adoptée par la Chambre des députés et le Sénat, aujourd'hui promulguée. • Propositions de lois : par ex. réforme de l'article 18 de la Loi générale pour la prévention et gestion intégrale des résidus (LGPGIR) pour rendre obligatoire la séparation des déchets à la source, incluant les plastiques, inorganiques et organiques • Interpellations : par ex. pour accélérer l'application du Plan REMAR (Plan national d'action sur les résidus marins et la pollution plastique).	8	15 points
	Nature des actions	Il semble y avoir un suivi actif sur les sujets de pollution plastique ces dernières années.	7	15 points
	Caractère transversal et collectif	• Actions avec la société civile : Le 5 novembre 2019 (et réactivée depuis), des législateurs de tous partis (PAN, Morena, MC, PVEM, PRD, PES) ont cosigné une initiative issue de la société civile (l'Alianza México Sin Plásticos) réformant la LGPGIR. • Commissions saisies sur ces enjeux : Commission de l'environnement et des ressources naturelles (Chambre des députés) ; Commission de l'environnement (Sénat) et Commission de la santé et Commission d'économie (notamment sur la REP) • Parlementaire membre de l'ICEPP	6	10 points
Total			47 points	100 points

Bénin

Score total : 39 / 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,515 (2023) Material footprint capital : 4,3 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le Bénin a engagé une transition progressive afin de renforcer son cadre législatif en matière de gestion des déchets et de développement de l'économie circulaire. Le pays a récemment adopté une stratégie nationale d'économie circulaire à l'horizon 2035, marquant une volonté de structurer davantage ses politiques environnementales. Sur le volet spécifique de la pollution plastique, quelques mesures ont été mises en place, notamment l'interdiction des sacs plastiques depuis 2018 (mais encore peu appliquée - UNDP). Par ailleurs, une taxe de 1 % de la valeur des emballages plastiques jetables a été instaurée, les recettes étant affectées au Fonds national de l'environnement et à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique. Toutefois, les politiques dédiées au plastique restent encore limitées et peu intégrées dans une approche transversale.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 21 février 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 4 kg/hab (bas) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 85,63% (très élevé) • 0,4 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,3 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Bénin présente une exposition relativement élevée à la pollution plastique, en raison de son littoral sur le golfe de Guinée, de la forte densité urbaine sur la côte et de systèmes de gestion des déchets encore en développement, favorisant les fuites de plastiques vers les milieux aquatiques.	3	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	L'accès aux données parlementaires peut être limité, certaines bases de données ne permettant pas d'effectuer des recherches ciblées sur les enjeux liés à la pollution plastique. Il est notamment difficile d'identifier de manière exhaustive certaines initiatives telles que les rapports parlementaires, questions écrites ou interventions en commission. Dans ces cas, lorsque l'information disponible ne permet qu'une évaluation partielle → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale. • Vote de lois proposées par le Gouvernement : par ex. loi pour interdire les sacs plastiques • Intervention sur les enjeux de pollution plastique : par ex. par le président de l'Assemblée nationale du Bénin	2	<i>Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)</i>
	Nature des actions	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	• En septembre 2022, l'UIP et le PNUE ont organisé un atelier d'une journée pour 50 parlementaires béninois à Cotonou, en réponse à une demande d'appui du Bénin sur la gestion des produits chimiques et de leurs déchets. Cet effort de formation a débouché directement sur l'adoption unanime de la loi n°2022-36 par la 9ème législature (94 voix pour, 0 contre), pilotée par la Commission du Plan, de l'équipement et de la production, et affinée lors d'une seconde lecture (IPU). • Parlementaire membre de l'ICEPP • Engagement au niveau sous-régional (CEDEAO) ; groupe d'amitié entre le Bénin et d'autres pays	6,5	10 points
Total			22,5/57,5 points soit 39/100	57,5 points (au lieu de 100 points)

Cameroun

Score total : 36/100 - Catégorie : À mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,588 (2023) Material footprint capital : 1,9 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le Cameroun a engagé plusieurs initiatives pour lutter contre la pollution plastique, notamment avec l'interdiction des sacs plastiques depuis 2014 et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques en 2022 . Toutefois, l'efficacité de ces mesures reste limitée , notamment en raison de la contrebande persistante de sacs plastiques et d'infrastructures de gestion des déchets encore insuffisantes. Bien qu'une quinzaine de structures de recyclage soient recensées, les initiatives restent encore de petite échelle, sans système généralisé de consigne ni filière REP opérationnelle (IPEN). Certaines mesures existent pour encourager le réemploi, comme le droit d'accise sur les emballages non retournables instauré en 2018, tandis que le pays travaille également à l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire .	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 23 février 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 5 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 85,19% (très élevé) • 0,6 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,1 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Cameroun présente une exposition relativement élevée à la pollution plastique en raison de son littoral atlantique et de la présence de grandes villes portuaires comme Douala, Limbe et Kribi. La gestion des déchets reste limitée, avec une part importante de plastiques mal gérés, ce qui favorise leur dispersion dans les cours d'eau et leur transport vers l'océan. Plusieurs études estiment que plus de 10 000 tonnes de déchets plastiques rejoignent chaque année l'océan depuis le territoire camerounais , accentuant les pressions sur les écosystèmes côtiers et marins.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i> A noter que les textes d'interdiction des sacs plastiques sont des actes réglementaires qui viennent du gouvernement donc pas de vote. Les sites des chambres parlementaires ne permettent pas de recherche ciblée.	Non évalué	Non évalué
	Nature des actions	<i>Difficultés d'accès à de l'information → cette partie n'est donc pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> • En septembre 2020, des parlementaires camerounais ont créé le Réseau des Parlementaires pour l'Économie Circulaire (REPEC), afin de promouvoir la valorisation des déchets et le développement de l'économie circulaire dans les politiques publiques. Cette initiative est notamment intervenue dans un contexte de fortes inondations urbaines, aggravées par l'accumulation de déchets obstruant les systèmes d'évacuation, ce qui a renforcé la mobilisation de certains élus sur les enjeux de gestion des déchets et de pollution plastique. → Ce réseau pourrait être mobilisé sur les enjeux de pollution plastique.	1,5	<i>Évalué sur 5 points(au lieu de 10 points)</i>
Total			16,5/40 points soit 36/100	45 points (au lieu de 100 points)

République du Congo

Score total : 35 / 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,649 (2023) Material footprint capital : 2,4 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le gouvernement congolais a adopté des mesures pour limiter les plastiques (interdiction des sacs depuis 2011 par décret, blocage de nouvelles productions en 2024) et instaure le principe du pollueur-payeur (loi 2023). Cependant, la collecte et le recyclage restent très faibles (5%, en grande partie géré par le secteur informel), aucune filière REP n'est en place, et le pays bénéficie d'un soutien du PNUD pour renforcer la gestion durable des plastiques. L'engagement existe mais reste limité et partiellement mis en œuvre (pas de stratégie nationale d'économie circulaire ni de plan plastique par ex.) .	2	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 26 février 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 8 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 84,13% (très élevé) • 1 % des déchets plastiques sont exportés (moyen) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Modéré. Le pays possède une façade maritime limitée et un tourisme côtier peu développé, ce qui réduit la pression directe des déchets plastiques sur les milieux marins. En revanche, le manque d'infrastructures de collecte et de recyclage, combiné à un recours important au secteur informel, entraîne une présence significative de plastiques dans les villes, les drains et les cours d'eau.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>L'accès aux données est difficile et ne permet pas de réaliser une évaluation du critère → cette partie n'est pas évaluée.</i> A noter que l'interdiction des sacs plastiques a été faite par décret (pas de vote parlementaire).	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
Total			14/40 points soit 35/100	40 points (au lieu de 100 points)

République démocratique du Congo (RDC)

Score total : 35 / 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,522 (2023) Material footprint capital : 2,4 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	La République du Congo a interdit les sacs plastiques en 2018, avec des sanctions financières, mais l'application reste limitée . Le ministère provincial de l'Environnement a annoncé vouloir encourager les industries à produire des plastiques 100 % réutilisables et recyclables, en adaptant les modèles de conception. Un décret de 2018 institue une redevance de recyclage industriel, prélevée sur la production, l'importation et la commercialisation de tous les emballages et produits en plastique. Cependant, le pays ne dispose pas encore de stratégie déchets ou d'économie circulaire, et l'exploitation de nouvelles réserves de pétrole et de gaz pourrait compromettre ces efforts.	2	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 24 janvier 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 1 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 93,30% (très élevé) • 0% des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0% des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	La République démocratique du Congo dispose d'un littoral très limité sur l'océan Atlantique, mais présente une forte vulnérabilité à la pollution plastique en raison de son réseau hydrographique étendu, notamment le fleuve Congo et ses affluents, qui drainent les déchets plastiques depuis les zones urbaines et rurales vers les cours d'eau et, indirectement, vers la mer ; ainsi que le slacs (ex. lac Kivu). L'exposition maritime directe reste faible, mais le pays reste très exposé aux impacts fluviaux et urbains.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> • Vote - ex. sur la loi de 2011 sur l'environnement ; NB : le texte interdisant les sacs plastiques est un décret et n'a pas sollicité le vote des parlementaires. • Proposition de loi : ex. proposition de loi pour interdire l'usage des bouteilles et sachets plastiques en RDC (précédente législature) • Aucune question parlementaire n'a été trouvée ni de rapports d'informations → mais l'exhaustivité est empêchée par un manque de données.	3	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Caractère transversal et collectif	• Parlementaire membre de l'ICEPP • Réunion de plusieurs parlementaires de pays d'Afrique de l'Est pour avoir une approche harmonisée de lutte contre la pollution plastique (dont la RDC)	3,5	10 points
Total			20,50/57,50 points soit 35/100	57,50 (au lieu de 100 points)

Côte d'Ivoire

Score total : 42/ 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,582 (2023) Material footprint capital : 1 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- En Côte d'Ivoire, l'utilisation des sachets plastiques est interdite depuis <u>2014</u>, mais l'application de la loi reste difficile. <u>95 % des exportations liées</u> au plastique sont destinées aux pays d'Afrique de l'Ouest. - Les initiatives visant à instaurer un système de REP ne sont pas encore en place, à l'exception d'une disposition concernant les sacs plastiques (Décret n°2013-327, 2013), mais son application effective reste incertaine. - Côte d'Ivoire, est un producteur de pétrole (modeste) : les intérêts économiques freinent pour l'instant les mesures de réduction de plastique. - Néanmoins, la Côte d'Ivoire a franchi deux étapes en 2025 : - Le 27 août 2025 : stratégie environnementale en déclarant la transformation du pays en une « nation sans plastique », avec pour objectif « zéro déchet plastique en cinq ans ». Cette feuille de route s'inscrit dans le calendrier politique, économique et environnemental national et s'aligne sur les initiatives régionales, renforçant ainsi la crédibilité internationale de la Côte d'Ivoire. Stratégie Nationale Intégrée pour la Promotion de l'Économie Circulaire (SNIPEC - fin décembre 2025), visant à stimuler le recyclage des plastiques et d'autres filières, réduire les importations et créer des emplois durables d'ici 2027.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 18 janvier 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 7 kg/hab (faible) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 94,81% 0,4 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,6 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	La Côte d'Ivoire présente une vulnérabilité modérée à la pollution plastique en raison de son littoral atlantique et de ses principaux fleuves (Bandama, Comoé, Sassandra) qui peuvent transporter des déchets vers la mer. La densité urbaine et certaines zones touristiques accentuent également la production de plastiques.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i> A noter que l'interdiction des sachets plastiques est un décret (acte réglementaire), sur lequel le parlement ne vote pas.	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i> <i>Il n'a été trouvé aucune coalition, ni groupe parlementaire dédié : mais les données accessibles ne permettent pas d'analyser pleinement ce critère.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
Total			17/40 points soit 42/100	40 points (au lieu de 100 points)

Egypte

Score total : 41 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,754 (2023) Material footprint capital : 4,9 (Estimations de 2021)	5	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- En Égypte, la gestion de la pollution plastique reste limitée à des initiatives locales et à un soutien externe, sans stratégie nationale formalisée pour l'économie circulaire ou les plastiques. En avril 2019, le gouvernorat de la Mer Rouge est devenu le premier à interdire les plastiques à usage unique, avec distribution de sacs réutilisables et obligation pour les commerces d'utiliser des sacs en papier puis étendu à tout le pays Loi cadre sur le déchets en 2020 qui interdit les sacs plastiques. En 2025, le gouvernement a adopté un décret pour introduire une REP sur sacs plastiques. - Le pays bénéficie également d'un soutien international : en janvier 2023, la JICA a accordé 3,2 millions de dollars à l'ONUDI pour un projet visant à améliorer la gestion des déchets plastiques à usage unique, notamment via l'accompagnement des PME et la sensibilisation des parties prenantes. La Banque européenne d'investissement (BEI Monde) a signé un accord en 2025 avec l'Égypte pour mobiliser 21 millions d'euros, financés par l'UE, destinés à renforcer le recyclage, réduire les émissions de carbone et soutenir la transition numérique de l'Office égyptien des questions environnementales. - Le Gouvernement a récemment lancé la campagne « Mers durables » cible la réduction de la pollution plastique sur les îles méditerranéennes du pays. - Sur le plan international, l'Égypte a accueilli en décembre 2025 la COP24 de la Convention de Barcelone et a été élue présidente du bureau exécutif pour 2026–2027. - Producteur de pétrole, le pays se situe au 6^e rang africain avec 0,2 % des réserves mondiales, un facteur à prendre en compte pour ses enjeux de durabilité. - Néanmoins, on note l'absence de stratégie nationale d'économie circulaire ou liée à la pollution plastique, ainsi que de politiques clés structurantes.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 16 février 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 19 kg/hab (moyen) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 86,86% (très élevé) 0 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,1 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3,75	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Pour l'Égypte, l'exposition à la pollution plastique est modérée : le pays possède un littoral méditerranéen et sur la mer Rouge, le Nil qui transporte des déchets vers la mer , et un secteur touristique important qui contribue à la production de déchets plastiques, augmentant ainsi sa vulnérabilité malgré quelques mesures locales de gestion et de sensibilisation.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Néanmoins, quelques outils semblent utilisés par les parlementaires : - Vote de lois : ex. loi de 2020 sur la gestion des déchets - Proposition de loi : ex. en 2019 pour interdire les sacs plastiques	3	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Parlementaire membre de l'ICEPP	1	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)

Total		21,75/52,50 points soit 41/100	Évalué sur 52,5 points (au lieu de 100 points)
-------	--	--------------------------------	--

Maroc

Score total : 41 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,710 (2023) Material footprint capital : 3,8 (Estimations de 2021)	4	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Cadre législatif et stratégie : Programme national sur les déchets ménagers (2008) intégrant l'économie circulaire ; Stratégie nationale de réduction et valorisation des déchets (SNRVD, 2019) avec objectifs de recyclage pour 2025 et 2030 ; engagement à réduire la pollution plastique à 70% d'ici 2030 (Stratégie nationale de développement durable). Plastiques à usage unique : Interdiction des sacs plastiques depuis 2016 ; certaines villes et zones touristiques appliquent des restrictions locales supplémentaires. Projet de loi en cours pour élargir à d'autres produits plastiques. Pollueur-payeur et écotaxe : Loi 28-00 instaure le principe du pollueur-payeur ; écotaxe de 1 % sur matières plastiques et produits plastiques (loi 2009). REP : Pas de cadre officiel pour la REP ; études en cours pour un système REP sur les bouteilles en PET.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 21 mai 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 20 kg/hab (moyen) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 61,27% (très élevé) 0,6 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 1,4 % des déchets plastiques sont importés (moyen)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Pour le Maroc, l'exposition à la pollution plastique est modérée à élevée en raison de son littoral étendu, de son tourisme côtier important et de l'activité portuaire.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Néanmoins, une diversité d'outils semble utilisée par les parlementaires : - Vote de lois - ex. loi sur les sacs plastiques en 2015 (loi "zéro mika") - Interpellation et débat public : ex. question de parlementaires sur le bilan mitigé de la gestion des déchets plastiques en 2024 et réponse de la ministre de la transition écologique - Proposition d'amendements : ex. dans le cadre du budget 2025, proposition d'introduire une taxe sur les déchets plastiques, métalliques et pneus usagés importés.	4,5	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	- Initiatives locales soutenues par le Parlement - ex : projets de ramassage et recyclage des déchets plastiques dans des villes comme Casablanca et Rabat, avec soutien législatif et budgétaire (retours sondage) - Projet de feuille de route économie circulaire en cours avec l'ONUDI - Il ne semble pas exister de groupes parlementaires dédiés ou de missions exploratoires sur ces enjeux	2,5	10 points
Total			24/57,5 points soit 41/100	57,5 points (au lieu de 100 points)

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,530 (2023) Material footprint capital: 2,4 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	• Cadre législatif : interdiction des sacs plastiques depuis 2015, étendue en 2020 à d'autres produits (gobelets, couvercles, pipettes) ; la loi de 2020 prévoit l'intégration de plastique recyclé et introduit des dispositions sur la REP, complétées en 2022. Toutefois, la mise en œuvre reste limitée : mécanismes de soutien aux fabricants insuffisants et conditions d'agrément des éco-organismes non encore définies. Travaux en cours pour réviser cette loi. • Fiscalité sur le plastique : taxe sur les plastiques non recyclables (loi de 2020, art. 22) destinée à financer la gestion des déchets, mais dont l'efficacité est limitée (faible couverture et recettes non spécifiquement affectées à la gestion du plastique). La coexistence de cette taxe avec le futur système REP est perçue comme une double taxation par les industriels, ce qui freine l'adhésion à un éco-organisme. • Gestion des déchets plastiques : le PET représente environ 38 000 tonnes par an dans l'industrie de l'embouteillage (15-16 % des déchets plastiques), mais sa collecte et son recyclage restent encore très limités. • Stratégies et initiatives : les programmes nationaux (notamment Programme Zéro Déchet) et certains projets régionaux visent à améliorer la gestion et la réduction des déchets plastiques, mais l'approche reste encore fragmentée et l'application de la législation inégale. • Coopération régionale : lancement d'un projet Sénégal-Cap-Vert visant à renforcer le contrôle, la gestion et la réduction des déchets plastiques, illustrant une volonté de coopération régionale pour améliorer la gouvernance et les capacités de gestion de ces déchets.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	• Jour de dépassement : 30 janvier 2025 • Volume de déchets plastiques/habitants : 11 kg/hab (faible) • Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 91,73% (très élevé) • 2,4 % des déchets plastiques sont exportés (moyen) ; 0,6 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3,75	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Sénégal présente une exposition relativement élevée à la pollution plastique en raison de son littoral atlantique, de la concentration urbaine autour de Dakar et des pressions liées aux activités côtières et touristiques (environ 250 000 déchets plastiques par an et seulement 15% recyclés.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Néanmoins, une diversité d'outils semble utilisée par les parlementaires • Vote des lois • Examen parlementaire autour de la loi de 2020 (cf. atelier) • Aucune question parlementaire n'a été trouvée	4	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	Il semble y avoir une activité parlementaire transversale sur ces enjeux, mobilisant d'autres parties prenantes : • Journée de discussion et d'évaluation de loi contre les plastiques à usage unique 5 ans après : organisé par les députés de l'Assemblée nationale et avec d'autres partenaires • Plateforme multi-acteurs pour le développement de l'économie circulaire du plastique (TAARAL), en partenariat avec Heinrich	5,5	10 points

		Böll Stiftung Dakar Sénégal, et l'agence belge de coopération internationale (Enabel), dont le ministère est aussi partie prenante Appel de la présidente de la commission Développement durable et Transition écologique à l'Assemblée nationale à mobiliser les parlementaires sur les enjeux de pollution plastique		
Total			24,25/57,25 points soit 41/100	57,25 (au lieu de 100 points)

Togo

Score total : 33 / 100 - Catégorie : A mobiliser

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,571 (2023) Material footprint capital : 2,6 (Estimations de 2021)	2	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	Le corpus législatif togolais relatif à la pollution plastique reste relativement limité. Le pays a interdit les sacs plastiques non biodégradables en 2011, mais l'application de cette mesure demeure inégale et la consommation reste élevée. Selon certaines estimations, les habitants des zones urbaines utiliseraient plus de 2 000 sacs plastiques par personne et par an, soit près de six sacs par jour, tandis que la ville de Lomé en consommerait à elle seule plusieurs millions chaque année. Par ailleurs, Lomé constitue un centre important du commerce de vêtements d'occasion en Afrique de l'Ouest. Le tri et la revente de textiles usagés y représentent une activité économique majeure, contribuant à prolonger la durée de vie des vêtements et à limiter les déchets textiles. Cette pratique participe de facto à certaines dynamiques d'économie circulaire, bien qu'elle ne fasse pas l'objet de dispositions spécifiques dans la législation nationale. Néanmoins, des mobilisations plus récentes se dessinent : Le gouvernement a lancé des travaux pour adopter un plan national pour gérer la pollution plastique fin 2025.	2	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 14 février 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 18 kg/hab (moyen) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 87,49% (très élevé) 0,4 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0,6 % des déchets plastiques sont importés (faible)	3,75	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Togo présente une exposition modérée à la pollution plastique, en raison de son littoral sur le golfe de Guinée, de la forte concentration urbaine à Lomé et de capacités encore limitées de gestion des déchets.	5	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Néanmoins, une diversité d'outils semble utilisée par les parlementaires (retours issus du sondage partagé auprès des membres de l'APF) : - Vote de lois - par ex. tout récemment adoption par l'Assemblée nationale d'une réforme de la loi-cadre sur l'environnement pour intégrer l'économie circulaire et dispositions sur le plastique (pour les sacs plastiques) ; Les lois spécifiques interdisant la pollution plastique - Les résolutions parlementaires	2,5	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)

	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> • Parlementaire membre de l'ICEPP • Création de réseaux parlementaires togolais contre la pollution plastiques (retours du sondage mais pas de communication officielle) • Sensibilisation sur le plan national (retours sondages)	2,5	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)
Total			17,75/52,50 points soit 33/100	52,5 au lieu de 100 points

Tunisie

Score total : 44 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,746 (2023) Material footprint capital : 6,2 Estimations de 2021)	4	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- Corpus législatif : interdiction et régulation des sacs plastiques depuis 2020 mais encore des lacunes à combler ; obligation pour les municipalités de mettre en place un tri sélectif ; la loi de 1996 prévoit la possibilité de mettre en place des systèmes de consigne mais aucun décret d'application n'a été adopté. - Le taux de recyclage des déchets plastiques en Tunisie reste faible. Selon les données disponibles, la fraction des déchets plastiques représente environ 9,4 % des déchets ménagers et assimilés générés, totalisant environ 2,8 millions de tonnes. Il n'existe pas d'objectifs chiffrés dans la loi. - Système de reprise et de valorisation des déchets d'emballages avec le système Eco-Alf en 2000 : mise en place d'un cadre réglementaire et d'une écotaxe financée par les producteurs et importateurs de plastiques (5 % du prix d'achat). Mais il s'agit d'un système volontaire ce qui limite l'efficacité, et le système rencontre des difficultés depuis 2018. En outre, la majorité des matériaux recyclables collectés provient indirectement des chiffonniers du secteur informel. Ces derniers vendent les matériaux à des intermédiaires à des prix inférieurs à ceux qu'ils pourraient obtenir en accédant directement aux points de stockage d'ECO-LEF, auxquels ils n'ont pas accès. → Réflexions sur la REP en cours. - Stratégie nationale pour minimiser et valoriser les déchets textiles pré-consommation a été élaborée dans le cadre du programme SwitchMed.	4	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 27 juin 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 20 kg/hab (moyen) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 51,20% (élevé) 12,5 % des déchets plastiques sont exportés (très élevé) ; 0,3 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	La Tunisie présente une exposition élevée à la pollution plastique , principalement liée à son littoral méditerranéen et à l'intensité du tourisme côtier.	4	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Diversité des outils	<i>L'accès aux données est difficile et les barrières linguistiques compliquent les recherches, les sites des parlements n'étant pas toujours disponibles en français ou en anglais → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> - Votes des lois - Proposition de loi - par ex. pour lutter contre le dépôt de déchets dans la rue (n°87, déposés par 17 députés le 10 juillet 2025) - Questions parlementaires sur les enjeux de pollution plastique	3,5	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>L'accès aux données est difficile → cette partie n'est pas évaluée.</i>	Non évalué	Non évalué
	Caractère transversal et collectif	<i>L'accès aux données est difficile et les barrières linguistiques compliquent les recherches, les sites des parlements n'étant pas toujours disponibles en français ou en anglais → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Néanmoins, il semble y avoir un engagement parlementaire à l'échelle du pays, ainsi qu'à une échelle régionale et internationale : - Parlementaire membre de l'ICEPP et implication dans les négociations du Traité plastique - Lettre ouverte aux ministres de la Méditerranée - Coalition avec des parlementaires méditerranéens pour la COP24	3	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,578 (2023) Material footprint capital : 3 (Estimations de 2021)	2 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- Corpus législatif : Le Rwanda a été le premier pays en Afrique à interdire les produits plastiques dès 2004, souvent cité comme un modèle. En 2019, l'interdiction a été élargie à tous les sacs, bouteilles et contenants alimentaires, avec une interdiction totale de fabrication, importation, utilisation et vente. Le succès a été marqué par des sanctions strictes et des campagnes de sensibilisation, faisant de Kigali la ville la plus propre d'Afrique. Le Rwanda adopte également des taxes sur les produits importés emballés dans du plastique (2025). Le Rwanda a adopté un plan d'action pour une économie circulaire d'ici à 2035. - Des installations de recyclage ont émergé, et les matériaux réutilisables ainsi que les emballages en papier ont été encouragés. - En 2021, un partenariat public-privé a été lancé avec un investissement de 706 000 dollars pour financer la reconversion des entreprises et améliorer la gestion des plastiques. - Un cadre de REP est en cours de réflexion. - Une nouvelle législation, incluant des taxes sur les plastiques importés, est en cours d'étude pour renforcer ces efforts. - A l'échelle internationale, le Rwanda appelle pour un traité ambitieux pour lutter contre la pollution plastique et est co-président de la <i>Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique</i> aux Nations unies, visant un traité mondial contre la pollution plastique.	4 points	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 22 janvier 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 2 kg/hab (faible) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 93,89% 0,3 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Rwanda, sans littoral, est modérément exposé à la pollution plastique, principalement dans les zones urbaines et touristiques où la consommation de plastiques est concentrée.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficultés d'accès à l'information → cette partie est non évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements (les sites des parlements ne semblent pas publiés les travaux menés) → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Votes de lois - par ex. les lois d'interdictions des sacs plastiques puis plastiques à usage unique ou la plus récente taxe sur les produits importés emballés dans du plastique (approuvé par la Chambre des Députés en mai 2025).	2	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>Difficultés d'accès à l'information → cette partie est non évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Il semble néanmoins y avoir un engagement régional des parlementaires : Réunion de plusieurs parlementaires de pays d'Afrique de l'Est pour avoir une approche harmonisée de lutte contre la pollution plastique (dont le Rwanda) et adoption d'un rapport appelant le Conseil des ministres de la Communauté à renforcer les ressources pour la recherche et le développement d'alternatives aux plastiques à usage unique	2,5	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)
Total			21,5/52,5 points soit 40/100	52,5 points (au lieu de 100 points)
Total			23,5/52,5 points soit 44/100	52,5 points (au lieu de 100 points)

Rwanda

Score total : 40 / 100 - Catégorie : Réformateur

Dimension	Critère	Détail d'évaluation	Score obtenu	Score max
Critère national	IDH + material footprint capital	IDH : 0,578 (2023) Material footprint capital : 3 (Estimations de 2021)	2 points	10 points
	Niveau d'engagement du gouvernement/supranational	- Corpus législatif : Le Rwanda a été le premier pays en Afrique à interdire les produits plastiques dès 2004, souvent cité comme un modèle. En 2019, l'interdiction a été élargie à tous les sacs, bouteilles et contenants alimentaires, avec une interdiction totale de fabrication, importation, utilisation et vente. Le succès a été marqué par des sanctions strictes et des campagnes de sensibilisation, faisant de Kigali la ville la plus propre d'Afrique. Le Rwanda adopte également des taxes sur les produits importés emballés dans du plastique (2025). Le Rwanda a adopté un plan d'action pour une économie circulaire d'ici à 2035. - Des installations de recyclage ont émergé, et les matériaux réutilisables ainsi que les emballages en papier ont été encouragés. - En 2021, un partenariat public-privé a été lancé avec un investissement de 706 000 dollars pour financer la reconversion des entreprises et améliorer la gestion des plastiques. - Un cadre de REP est en cours de réflexion. - Une nouvelle législation, incluant des taxes sur les plastiques importés, est en cours d'étude pour renforcer ces efforts. - A l'échelle internationale, le Rwanda appelle pour un traité ambitieux pour lutter contre la pollution plastique et est co-président de la <i>Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique</i> aux Nations unies, visant un traité mondial contre la pollution plastique.	4 points	10 points
	Plastic Overshoot Day - 4 sous critères	- Jour de dépassement : 22 janvier 2025 - Volume de déchets plastiques/habitants : 2 kg/hab (faible) - Niveau de déchets mal gérés (national + export) : 93,89% 0,3 % des déchets plastiques sont exportés (faible) ; 0 % des déchets plastiques sont importés (faible)	5	10 points
	Exposition à la pollution plastique	Le Rwanda, sans littoral, est modérément exposé à la pollution plastique, principalement dans les zones urbaines et touristiques où la consommation de plastiques est concentrée.	6	10 points
Implication parlementaire	Nombre d'initiatives	<i>Difficultés d'accès à l'information → cette partie est non évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Diversité des outils	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements (les sites des parlements ne semblent pas publiés les travaux menés) → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Votes de lois - par ex. les lois d'interdictions des sacs plastiques puis plastiques à usage unique ou la plus récente taxe sur les produits importés emballés dans du plastique (approuvé par la Chambre des Députés en mai 2025).	2	Évalué sur 7,5 points (au lieu de 15 points)
	Nature des actions	<i>Difficultés d'accès à l'information → cette partie est non évaluée.</i>	<i>Non évalué</i>	<i>Non évalué</i>
	Caractère transversal et collectif	<i>Difficultés d'accès à de l'information pour évaluer l'ensemble des engagements → le score attribué à cette partie est limité à la moitié de sa valeur maximale.</i> Il semble néanmoins y avoir un engagement régional des parlementaires : Réunion de plusieurs parlementaires de pays d'Afrique de l'Est pour avoir une approche harmonisée de lutte contre la pollution plastique (dont le Rwanda) et adoption d'un rapport appelant le Conseil des ministres de la Communauté à renforcer les ressources pour la recherche et le développement d'alternatives aux plastiques à usage unique	2,5	Évalué sur 5 points (au lieu de 10 points)

Total		21,5/52,5 points soit 40/100	52,5 points (au lieu de 100 points)
-------	--	------------------------------	-------------------------------------